160e Année — N° 8 NS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

28 Février 2011

ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 160
N° 8 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 28
no Fepuare 2011

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE — Pages

Lois du pays

Loi du pays n° 2011-3 du 28 février 2011 portant abrogation des délibérations n° 87-93 AT et n° 87-94 AT du 6 août 1987 modifiées relatives aux hôtels et aux établissements agréés de restauration 154

Loi du pays n° 2011-4 du 28 février 2011 relative à la prise en charge et aux mesures de résorption du déficit cumulé de l'assurance maladie du régime général des salariés 154

Loi du pays n° 2011-5 du 28 février 2011 portant modification du code des impôts 156

Loi du pays n° 2011-6 du 28 février 2011 portant diverses mesures fiscales relatives à l'impôt sur les plus-values immobilières et aux droits d'enregistrement 159

Loi du pays n° 2011-7 du 28 février 2011 portant modification de la loi du pays n° 2006-6 du 6 février 2006 portant diverses mesures fiscales en faveur des partages successoraux et des transmissions de biens à titre gratuit entre vifs 161

Délibérations de l'assemblée de la Polynésie française ou de la commission permanente

Délibération APF du 28 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 (1) . . . 162

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 815 PR du 28 février 2011 mettant fin aux fonctions de M. Edouard Fritch, M. Teva Rohfritsch, Mme Teura Iriti, M. Frédéric Riveta, Mme Lana Tetuanui et M. Jean-Pierre Beaury au sein du gouvernement de la Polynésie française et modifiant l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions 199

Page LEXPOL 2 sur 47

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

LOIS DU PAYS

LOI DU PAYS n° 2011-3 du 28 février 2011 portant abrogation des délibérations n° 87-93 AT et n° 87-94 AT du 6 août 1987 modifiées relatives aux hôtels et aux établissements agréés de restauration.

NOR : DDI1100216LP

Après avis du haut conseil de la Polynésie française ;

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

Article LP. 1er.— La délibération n° 87-93 AT du 6 août 1987 modifiée fixant le régime douanier des vins de raisins frais et les champagnes consommés dans les établissements agréés de restauration, est abrogée.

Art. LP. 2.— La délibération n° 87-94 AT du 6 août 1987 modifiée fixant le régime douanier de certaines eaux-de-vie consommées dans les hôtels et les établissements agréés de restauration, est abrogée.

Art. LP. 3.— Les dispositions de la présente loi du pays sont applicables le premier jour du mois suivant sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 28 février 2011.
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :
Pour le vice-président, absent :
Le ministre de la culture et de l'artisanat,
Mita TERIIPAIA.

Le ministre du tourisme
et des transports aériens internationaux,
Steeve HAMBLIN.

Le ministre de la santé
et de l'écologie,
Nicolas BERTHOLON.

Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Moana GREIG.

Le ministre des ressources maritimes,
Temauri FOSTER.

Le ministre de la culture
et de l'artisanat,
Mita TERIIPAIA.

Le ministre du développement des archipels
et des transports intérieurs,
Louis FREBAULT.

Travaux préparatoires :

- Avis n°[NUMERO]/HCPF du [ex."01 janvier 2000"] du haut conseil de la Polynésie française ;
- Avis n°[NUMERO]/CESC du [ex."01 janvier 2000"] du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 179 CM du 16 février 2011 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française.

LOI DU PAYS n° 2011-4 du 28 février 2011 relative à la prise en charge et aux mesures de résorption du déficit cumulé de l'assurance-maladie du régime général des salariés.

NOR : DBP110226LP

Après avis du haut conseil de la Polynésie française ;

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

TITRE Ier
De la prise en charge du déficit cumulé
de la branche maladie du régime général des salariés
et des modalités de son apurement

Article LP. 1er.— La Polynésie française prend en charge l'apurement du déficit cumulé au 31 décembre 2010 de la branche maladie du régime général des salariés.

Art. LP. 2.— Le montant du déficit visé à l'article LP. 1er de la présente loi du pays, provisoirement évalué à 16 milliards de francs CFP, et dont l'apurement incombera à la Polynésie française, sera fixé par arrêté pris en conseil des ministres au vu des comptes du régime général des salariés, arrêtés par l'agent comptable de la Caisse de prévoyance sociale à la date du 31 décembre 2010, et certifiés par les commissaires aux comptes du régime.

Art. LP. 3.— Les excédents qui seraient constatés chaque année au titre du résultat de la branche maladie du régime général des salariés, diminueront à concurrence le montant du déficit restant à apurer au moment de leur constatation.

Art. LP. 4.— Au titre de la prise en charge du déficit susvisé et jusqu'à son complet apurement, la Polynésie française verse chaque année à la Caisse de prévoyance sociale, au bénéfice du régime général des salariés, une somme de 800 millions de francs CFP.

La périodicité du versement des sommes dues annuellement à la Caisse de prévoyance sociale sera précisée dans une convention entre la Polynésie française et ledit organisme.

Ainsi qu'en dispose le 30° de l'article 91 de la loi organique statutaire n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, le projet de convention est soumis à l'approbation du conseil des ministres.

TITRE II
Du financement de l'apurement du déficit cumulé de la branche maladie du régime général des salariés

Art. LP. 5.— L'article LP. 338-2 du code des impôts est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au tarif douanier 22.07 "alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol. ou plus ; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturées de tous types", le tarif de 120 F CFP par litre est remplacé par le tarif de 200 F CFP par litre ;
2° Au tarif douanier 22.08 "alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol. ; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses", le tarif de 120 F CFP par litre est remplacé par le tarif de 200 F CFP par litre ;
3° Au tarif douanier 22.02 "Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09", le tarif de 40 F CFP par litre est remplacé par le tarif de 60 F CFP par litre ;
4° Au tarif douanier 21.06.90.30 "sirops autres", le tarif de 40 F CFP par litre est remplacé par le tarif de 60 F CFP par litre ;
5° Pour la bière et la bière pression fabriquées localement, le tarif de 20 F CFP par litre est remplacé par le tarif de 25 F CFP par litre.

Art. LP. 6.— Le produit annuel de la taxe sur la production de boissons alcoolisées et de certains produits sucrés est partiellement affecté au compte d'affectation spéciale dénommé "Fonds pour l'amortissement du déficit social" selon les modalités suivantes :

1° En ce qui concerne le tarif douanier 22.07, à concurrence de 40 % de ce produit ;
2° En ce qui concerne le tarif douanier 22.08, à concurrence de 40 % de ce produit ;
3° En ce qui concerne le tarif douanier 22.02, à concurrence de 33,33 % de ce produit ;
4° En ce qui concerne le tarif douanier 21.06.90.30, à concurrence de 33,33 % de ce produit ;
5° En ce qui concerne la bière et la bière pression fabriquées localement, à concurrence de 25 % de ce produit.

Art. LP. 7.— L'article 3 de la délibération n° 93-62 AT du 11 juin 1993 modifiée portant modification n° 4 du budget du territoire pour l'exercice 1993, est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, les mots : "au seul profit du budget général de la Polynésie française" sont supprimés et le taux : "50 F CFP" est remplacé par le taux : "135 F CFP" ;
2° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

"Le produit du droit spécifique d'importation sur les boissons viniques importées est réparti dans les conditions suivantes :

a) Une fraction égale à 50 % est inscrite au budget général de la Polynésie française ;
b) Une fraction égale à 50 % est affectée au compte d'affectation spéciale, dénommé 'Fonds pour l'amortissement du déficit social'.".

Art. LP. 8.— L'article 10 de la délibération n° 97-24 APF du 11 février 1997 modifiée instituant une taxe sur la valeur ajoutée et portant modification de la fiscalité douanière, est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, le taux : "5 %" est remplacé par le taux : "27 %" ;
2° Le deuxième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

"Le produit de la TCTAI est réparti dans les conditions suivantes :

a) Une fraction égale à 75 % est inscrite au budget général de la Polynésie française ;
b) Une fraction égale à 25 % est affectée au compte d'affectation spéciale, dénommé 'Fonds pour l'amortissement du déficit social'."

Art. LP. 9.— La délibération n° 2001-208 APF du 11 décembre 2001 modifiée, approuvant le budget général du territoire pour l'exercice 2002, est modifiée comme suit :

1° Le tableau repris à l'article 7 est modifié comme suit :

a) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 22.06, le taux en F CFP : "120" est remplacé par le taux en F CFP : "240" ;
b) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 22.07, le taux en F CFP : "120" est remplacé par le taux en F CFP : "240" ;
c) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 22.08, le taux en F CFP : "120" est remplacé par le taux : "240".

2° L'article 9 est ainsi rédigé :

"Le produit de la taxe de consommation sur les autres boissons alcoolisées est réparti dans les conditions suivantes :

Page LEXPOL 4 sur 47

a) Une fraction égale à 50 % est inscrite au budget général de la Polynésie française ;
b) Une fraction égale à 50 % est affectée au compte d'affectation spéciale dénommé 'Fonds pour l'amortissement du déficit social'."

3° Le premier alinéa de l'article 11 fixant à compter du 1er janvier 2002 le taux de la TCTAI à 20 %, est abrogé.
4° Le premier alinéa de l'article 12 fixant à compter du 1er janvier 2002 le taux du droit spécifique d'importation sur les boissons viniques importées à 80 F CFP par litre ou par fraction de litre mis à la consommation, est abrogé.
5° Le tableau repris à l'article 27, fixant la liste des produits soumis à la taxe de consommation pour la prévention ainsi que les taux et l'assiette desdits produits est modifié comme suit :

a) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 04.02.99.10, le taux : "60 F CFP" est remplacé par le taux : "70 F CFP" ;
b) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 04.02.99.20, le taux : "60 F CFP" est remplacé par le taux : "70 F CFP" ;
c) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 04.02.99.90, le taux : "60 F CFP" est remplacé par le taux : "70 F CFP" ;
d) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 17.01.99.10, le taux : "25 F CFP" est remplacé par le taux : "35 F CFP" ;
e) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 17.01.99.20, le taux : "14 F CFP" est remplacé par le taux : "20 F CFP" ;
f) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 17.04, le taux : "120 F CFP" est remplacé par le taux : "130 F CFP" ;
g) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 18.06 (à l'exclusion du 18.06.10.10 et des pâtes à tartiner aux noisettes relevant du 18.06.90.90 dont la teneur en noisettes est supérieure à 10 %), le taux : "120 F CFP" est remplacé par le taux : "130 F CFP" ;
h) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 21.05.00.10, le taux : "20 %" est remplacé par le taux : "30 %" ;
i) A la ligne correspondant au numéro de tarif douanier 21.05.00.20, le taux : "20 %" est remplacé par le taux : "30 %".

6° Le premier alinéa de l'article 29 est ainsi rédigé :

"Le produit de la taxe de consommation pour la prévention est réparti dans les conditions suivantes :

a) Une fraction égale à 80 % est inscrite au budget général de la Polynésie française ;
b) Une fraction égale à 20 % est affectée au compte d'affectation spéciale dénommé 'Fonds pour l'amortissement du déficit social'."

Art. LP. 10.— Entrée en vigueur

1° Les dispositions de l'article LP. 5 sont applicables aux produits taxables livrés ou enlevés au sens de l'article D. 338-3 du code des impôts à compter du 1er jour du mois qui suit la date de publication de l'acte de promulgation de la présente loi du pays au *Journal officiel* de la Polynésie française ;
2° Les dispositions de l'article LP. 6 sont applicables aux recettes rattachées à l'exercice budgétaire 2011 ;
3° Les dispositions des articles LP. 7, LP. 8 et LP. 9 entrent en vigueur le 1er jour du mois suivant celui de la date de publication de l'acte de promulgation de la présente loi du pays au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 28 février 2011.
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :
Pour le vice-président, absent :
Le ministre de la culture et de l'artisanat,
Mita TERIIPAIA.

Le ministre du tourisme
et des transports aériens internationaux,
Steeve HAMBLIN.

Le ministre de la santé
et de l'écologie,
Nicolas BERTHOLON.

Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Moana GREIG.

Le ministre des ressources maritimes,
Temauri FOSTER.

Le ministre de la culture
et de l'artisanat,
Mita TERIIPAIA.

Le ministre du développement des archipels
et des transports intérieurs,
Louis FREBAULT.

Travaux préparatoires :
- Avis n° 51-2010 HCPF du 4 novembre 2010 du haut conseil de la Polynésie française ;
- Avis n° 86 CESC du 9 novembre 2010 du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;
- Avis n° 52-2010 HCPF du 15 novembre 2010 du haut conseil de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 179 CM du 16 février 2011 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française.

LOI DU PAYS n° 2011-5 du 28 février 2011 portant modification du code des impôts.

NOR : DIP110230LP

Après avis du haut conseil de la Polynésie française ;

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

Article LP. 1er.— Le code des impôts est modifié ainsi qu'il suit :

1° A la suite de l'article LP. 191-14 du code des impôts, il est créé, sous un chapitre IV intitulé "Contribution de solidarité territoriale sur les rémunérations des dirigeants des personnes morales", des articles LP. 192-1 à LP. 192-14 rédigés ainsi qu'il suit :

"Section I
"Champ d'application

"Art. LP. 192-1.— Les indemnités, avantages et rémunérations de toute nature versés aux dirigeants de droit ou de fait des sociétés et personnes morales versantes sont soumis à la contribution de solidarité territoriale sur les rémunérations des dirigeants des personnes morales.

Les dirigeants dont les rémunérations sont imposables en application de l'alinéa précédent sont ceux qui détiennent directement ou indirectement des parts ou actions dans le capital de ces sociétés et personnes morales.

Est considéré comme détenant indirectement des parts ou actions au capital de la société versante le dirigeant dont le conjoint ou les enfants mineurs détiennent la propriété desdites parts ou actions. Est également considéré comme tel le dirigeant propriétaire des parts ou actions par l'intermédiaire d'une personne morale interposée qu'il contrôle. Est enfin considéré comme tel le dirigeant qui exerce en fait les droits conférés par des parts ou actions et dont la détention fictive par un tiers est, de ce fait, démontrée.

"Art. LP. 192-2. – Les indemnités, avantages et rémunérations imposables en application de l'article LP. 192-1 sont ceux qui sont versés par des sociétés et personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur les transactions et de la contribution de solidarité territoriale sur les produits des activités agricoles et assimilées visés respectivement aux chapitres Ier, III et IV *ter* du présent titre.

La contribution est également applicable aux indemnités, avantages et rémunérations versés par des entités dépourvues de personnalité morale, dès lors qu'elles sont passibles de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur les transactions ou de la contribution de solidarité territoriale sur les produits des activités agricoles.

"Section II
"Assiette et exigibilité

"Art. LP. 192-3.— I - La contribution s'applique sur le montant mensuel brut total des indemnités, avantages et rémunérations versés aux dirigeants à raison de leur activité au sein de la société ou personne morale versante, quels que soient leurs modes de calcul et de versement, leurs dénominations ou leurs formes.

Sous réserve de l'application de l'article D. 171-1 du présent code, ce montant comprend aussi bien les sommes fixes que les commissions, l'intéressement aux résultats, les participations aux bénéfices, les primes, gratifications, la part correspondant à l'application à toute rémunération d'un coefficient de majoration ou d'index de correction et les indemnités diverses.

II - La contribution s'applique également aux avantages en nature dont l'évaluation est déterminée par arrêté pris en conseil des ministres.

"Art. LP. 192-4.— I - Les revenus imposables définis au I de l'article LP. 192-3 sont ceux qui ont été effectivement versés au cours du mois d'imposition.

Sont notamment considérées comme étant effectivement versées, les sommes constatées au crédit des comptes courants d'associés ou actionnaires ouverts au nom des dirigeants bénéficiaires.

Par dérogation au premier alinéa, lorsque les revenus versés présentent un caractère différé ou complémentaire, ils sont reconstitués et rapportés à chaque mois auquel ils sont rattachés. Lorsque les mois de rattachement relèvent de périodes prescrites au sens de l'article LP. 451-1 du présent code, les revenus correspondants sont rattachés au mois le plus ancien non prescrit. Chaque revenu ainsi imputé s'ajoute aux autres revenus du mois considéré et le complément de contribution est calculé selon les règles de droit commun. Ce complément, ou la somme des compléments de contribution, est ensuite ajouté au montant de la contribution dû sur le revenu courant pour former le total de la cotisation au cours du mois considéré.

II - Les avantages en nature imposables définis au II de l'article LP. 192-3 sont ceux dont le dirigeant est réputé avoir bénéficié au cours du mois d'imposition.

"Art. LP. 192-5.— Les dirigeants percevant des revenus et avantages imposables de deux ou plusieurs sociétés ou personnes morales sont personnellement redevables de la contribution sur une base égale à la totalité des revenus et avantages imposables alloués mensuellement, selon des modalités de déclaration et de liquidation prévues à l'article LP. 192-8.

"Section III
"Exemptions

"Art. LP. 192-6.— La contribution n'est pas applicable aux sommes correspondant :

a) Aux prestations familiales légales et réglementaires ;
b) Aux allocations d'assistance et d'assurances versées par la Polynésie française, l'Etat et les collectivités territoriales ;
c) Aux pensions alimentaires visées aux articles 205 à 211 du code civil, aux rentes prévues à l'article 276 du code civil, aux pensions alimentaires versées en vertu d'une décision de justice en cas de séparation de corps ou de divorce, ou en cas d'instance en séparation de corps ou en divorce ;
d) Aux indemnités versées aux dirigeants au titre du remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions et dans l'intérêt direct de la société ou personne morale qu'ils dirigent, à concurrence du montant exact de ces frais ;
e) Aux indemnités, prestations, rentes versées à l'issue d'accidents du travail et des maladies professionnelles et aux pensions servies en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre ;
f) Aux rémunérations et indemnités diverses soumises à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers en application de l'article D. 171-1 du présent code.

"Section IV
"Taux

"Art. LP. 192-7.— Le taux de la contribution applicable aux revenus et avantages définis aux articles LP. 192-3 et LP. 192-4 est fixé à :

- 0,5 % pour la fraction de revenu comprise entre 0 franc CFP et 150 000 francs CFP ;

- 3 % pour la fraction de revenu comprise entre 150 001 francs CFP et 350 000 francs CFP ;
- 3,5 % pour la fraction de revenu comprise entre 350 001 francs CFP et 700 000 francs CFP ;
- 5 % pour la fraction de revenu excédant 700 000 francs CFP.

"Section V
"Déclaration et paiement

"Art. LP. 192-8.— I - Les sociétés et personnes morales versantes sont tenues de procéder mensuellement, pour chacun de leurs dirigeants, au précompte de la contribution applicable aux revenus et avantages en nature imposables définis aux articles LP. 192-3 et LP. 192-4.

Toutefois, par dérogation à l'article LP. 741-6 du présent code, il n'est pas procédé au précompte lorsque le montant de la contribution correspondant au revenu et/ou avantages alloués au dirigeant au titre du mois considéré est inférieur à 750 francs CFP.

II - Les dirigeants des sociétés et personnes morales redevables de la contribution en application de l'article LP. 192-5 sont tenus de déclarer en leur nom personnel le montant total des revenus et avantages qu'ils ont perçus au titre du dernier semestre civil écoulé.

A cette fin, ils doivent souscrire chaque année :

- une déclaration de leurs revenus et avantages perçus au titre des mois de janvier à juin ;
- une déclaration de leurs revenus et avantages perçus au titre des mois de juillet à décembre.

Ils y calculent la contribution sur une base égale à la totalité des revenus et avantages perçus au titre du semestre considéré, déduction faite de la contribution précomptée par les sociétés ou personnes morales versantes, chaque mois de la période.

"Art. LP. 192-9.— I - La contribution précomptée en application du I de l'article LP. 192-8 est reversée à la recette des impôts à l'appui d'une déclaration au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des revenus et de l'allocation des avantages en nature imposables.

II - Les déclarations semestrielles visées au II de l'article LP. 192-8 sont à déposer à la direction des impôts et des contributions publiques au plus tard le 31 juillet suivant le premier semestre et le 31 janvier suivant le second semestre. Les éventuels compléments de contribution sont assignés aux dirigeants par voie de rôle.

III - En l'absence de revenus et d'avantages en nature imposables sur la période, la déclaration déposée selon le cas à la recette des impôts ou à la direction des impôts et des contributions publiques porte la mention 'néant'.

"Section VI
"Dispositions diverses

"Art. LP. 192-10.— Les déclarations visées à l'article LP. 192-9 sont effectuées sur des imprimés dont le modèle est approuvé par arrêté pris en conseil des ministres.

"Art. LP. 192-11.— Les dirigeants concernés par l'obligation déclarative visée au II de l'article LP. 192-8 et ne répondant plus aux conditions de l'article LP. 192-5, sont dispensés de cette obligation sur demande expresse formulée en ce sens auprès de la direction des impôts et des contributions publiques. La dispense prend effet à compter du semestre suivant celui au cours duquel la demande est présentée.

"Art. LP. 192-12.— Le produit de la contribution est affecté à la Caisse de prévoyance sociale pour le compte du régime de solidarité de la Polynésie française.

"Art. LP. 192-13.— Les dispositions du présent code relatives au contrôle et aux pénalités sont applicables à la contribution de solidarité territoriale sur le revenu des dirigeants des personnes morales.

Les rappels de contribution faisant suite au constat de l'insuffisance ou de l'absence de déclaration relevant du I de l'article LP. 192-8, sont assignés aux sociétés et personnes morales, sauf leur recours contre les dirigeants concernés par ces rappels.

La contribution ne constitue pas une charge déductible pour la société ou la personne morale versante.

"Art. LP. 192-14.— Les réclamations afférentes à la contribution précomptée en application du I de l'article LP. 192-8 sont présentées par les sociétés et personnes morales dans les conditions prévues aux articles LP. 611-1 et suivants du présent code.

Il est procédé au dégrèvement, au besoin d'office, de la présente contribution pour la part correspondant à la rémunération soumise à la contribution de solidarité territoriale sur le revenu des capitaux mobiliers en application du 4 de l'article D. 113-10 et de l'article D. 196-2 du présent code." ;

2° A l'article LP. 193-5 :

a) Au 1, le membre de phrase : "tels qu'ils sont prévus dans l'assiette des cotisations sociales" est supprimé et il est inséré un second alinéa rédigé ainsi qu'il suit : "La contribution s'applique également aux avantages en nature dont l'évaluation est déterminée par arrêté pris en conseil des ministres." ;

1° *b)* Au 2, les dispositions du *a)* sont remplacées par les dispositions suivantes : "les indemnités, avantages et rémunérations de toute nature versés aux dirigeants de sociétés en contrepartie d'une activité salariée, à condition que ces dirigeants ne détiennent pas directement ou indirectement des parts ou actions au capital social desdites sociétés ;" ;

2° *c)* Les dispositions du *f)* du paragraphe 3 sont abrogées.

3° 3° L'article LP. 340-9 est complété d'un paragraphe rédigé ainsi qu'il suit : "2° *bis)* les opérations d'importation, de vente, de livraison, de commission, de courtage ou de façon portant sur les médicaments dont la prescription ouvre droit à remboursement par la Caisse de prévoyance sociale en application des réglementations sociales et de santé en vigueur en Polynésie française ;" ;

4° 4° Au 2° du paragraphe I de l'article LP. 342-3, après les mots : "médicaments ou produits pharmaceutiques", il est inséré les mots : "autres que ceux prévus au 2° *bis* de l'article LP. 340-9 et au 13° de l'article LP. 348-8" ;

5° 5° L'article LP. 348-8 est complété d'un paragraphe rédigé ainsi qu'il suit : "13° de médicaments dont la prescription ouvre droit, à la date d'enregistrement de la déclaration en douane d'importation, à remboursement par la Caisse de prévoyance sociale en application des réglementations sociales et de santé en vigueur en Polynésie française ;".

Art. LP. 2.— Par suite des dispositions du 1° de l'article LP. 1er, les chapitres consacrés à la contribution de solidarité territoriale sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses, à la contribution de solidarité territoriale sur les professions et activités non salariées, à la contribution de solidarité territoriale sur les produits des activités agricoles et assimilées et à la contribution de solidarité territoriale sur le revenu des capitaux mobiliers deviennent respectivement les chapitres IV *bis*, IV *ter*, IV *quater* et IV *quinquies*.

Art. LP. 3.— Les dispositions de l'article LP. 1er sont applicables à compter du 1er jour du mois qui suit la date de publication de l'acte de promulgation de la présente loi du pays au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 28 février 2011.
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :
Pour le vice-président, absent :
Le ministre de la culture et de l'artisanat,
Mita TERIIPAIA.

Le ministre du tourisme
et des transports aériens internationaux,
Steeve HAMBLIN.

Le ministre de la santé
et de l'écologie,
Nicolas BERTHOLON.

Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Moana GREIG.

Le ministre des ressources maritimes,
Temauri FOSTER.

Le ministre de la culture
et de l'artisanat,
Mita TERIIPAIA.

Le ministre du développement des archipels
et des transports intérieurs,
Louis FREBAULT.

Travaux préparatoires :
- Avis n° / /HCPF du du haut conseil de la Polynésie française ;
- Arrêté n°[NUMERO]/CM du [ex."01 janvier 2000"] soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Rapport n° [NUMERO] du [ex."01 janvier 2000"] de [ex.. "Monsieur Prénom NOM"], rapporteur du projet de loi du pays ;
- Arrêté n° 179 CM du 16 février 2011 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française.

LOI DU PAYS n° 2011-6 du 28 février 2011 portant diverses mesures fiscales relatives à l'impôt sur les plus-values immobilières et aux droits d'enregistrement.

NOR : DAF11000233LP

Après avis du haut conseil de la Polynésie française ;

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

I - IMPOT SUR LES PLUS-VALUES IMMOBILIERES

Article LP. 1er.— Il est établi un impôt sur les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de biens immobiliers, de droits réels portant sur des immeubles ou de parts de sociétés immobilières.

BIENS IMPOSABLES

Art. LP. 2.— Sont imposables les plus-values réalisées lors de la cession :

- d'immeubles bâtis ou non bâtis ;
- de droits réels portant sur des immeubles ;
- de parts, actions ou titres de sociétés immobilières.

Sont assimilés à des cessions à titre onéreux les actes de dissolution, de réduction de capital ou de partage partiel de sociétés ayant pour effet de transférer à l'associé sortant s'il n'en a pas fait l'apport, la propriété d'un immeuble ou d'une fraction d'immeuble ainsi que les actes de formation, d'augmentation de capital ou de fusion et d'absorption de toute société, personne morale ou groupement qui contiennent transmission de biens immeubles entre les associés.

Sont considérées comme immobilières, les sociétés non passibles de l'impôt sur les sociétés et dont l'actif est constitué pour plus de 50 % de sa valeur par des immeubles. Les sociétés civiles immobilières sont présumées être immobilières pour l'application de la présente loi du pays.

Pour les cessions de droit réel, la valeur de la nue-propriété et celle de l'usufruit sont déterminées selon le barème figurant à l'article 9 de la délibération n° 94-141 AT du 2 décembre 1994 portant modification du régime des droits de mutation à titre gratuit entre vifs.

OPERATIONS IMPOSABLES

Art. LP. 3.— L'impôt s'applique lors des cessions à titre onéreux quelle que soit la qualification qui leur est donnée, dès lors qu'un bien, droit ou part visé à l'article LP. 2 ci-dessus est cédé moyennant une contrepartie de quelque nature qu'elle soit.

PERSONNES IMPOSABLES

Art. LP. 4.— Toutes les personnes physiques ou morales sont assujetties à l'impôt, sous réserve des exonérations prévues à l'article 5 ci-après.

EXONERATIONS

Art. LP. 5.— Sont exonérées de l'impôt établi par la présente loi du pays :

a) Les plus-values qui sont imposables en vertu d'autres dispositions fiscales applicables en Polynésie française ;
b) Les plus-values réalisées par la collectivité de la Polynésie française et ses établissements publics, par l'Etat et par les communes et les syndicats intercommunaux ;
c) Les plus-values réalisées plus de 10 ans après la date d'acquisition du bien, droit ou part cédé ;
d) Les plus-values réalisées à la cession des droits immobiliers et des immeubles :

1° qui constituent l'habitation principale effective du cédant au jour de la cession et ce de manière continue depuis au moins un an, et ses dépendances immédiates et nécessaires, dans la limite de 2 500 mètres carrés. En cas de cession de parts sociales correspondant à l'habitation principale, le cédant devra en outre justifier de la vente de la totalité de ses parts dans la société considérée correspondant au même bien.

2° pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation.

Le bénéfice des exonérations est octroyé par le receveur de l'enregistrement sur production des pièces permettant de justifier le respect des conditions requises.

DETERMINATION DE LA PLUS-VALUE IMPOSABLE

Art. LP. 6.— La plus-value imposable est constituée par la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition par le cédant. Le prix de cession s'entend comme le total de toutes les sommes et de la valeur de tous les avantages stipulés au profit du cédant, ou la valeur vénale si elle est supérieure.

Le prix de cession est réduit des frais de cession effectivement supportés par le cédant.

Le prix d'acquisition est majoré pour tenir compte :

- des frais et droits afférents à l'acquisition à titre onéreux dûment justifiés, à l'exclusion des intérêts des emprunts ;
- des dépenses qui ont donné une plus-value au bien cédé telles que celles de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de rénovation ou d'amélioration dûment justifiées et à l'exception des dépenses d'entretien courant et des intérêts des emprunts. Lorsque le contribuable n'est pas en mesure d'apporter les justifications correspondantes, le receveur de l'enregistrement applique, sur présentation d'une déclaration sur l'honneur contenant une évaluation des dépenses, une majoration forfaitaire de 10 % du prix d'acquisition.

Lorsque l'acquisition a lieu à titre gratuit, c'est la valeur figurant dans l'acte ou l'attestation immobilière qui doit être retenue, majorée des frais afférents à l'acquisition à titre gratuit et des dépenses comme il est indiqué ci-dessus. A défaut d'acte ou d'attestation immobilière, cette valeur résulte d'une déclaration du vendeur, soumise au contrôle du receveur de l'enregistrement.

Le receveur de l'enregistrement pourra toutefois retenir la valeur réelle des biens à la date d'acquisition à titre gratuit s'il apparaît que les valeurs déclarées ont été majorées pour échapper à l'impôt en tout ou en partie.

Art. LP. 7.— Lorsqu'un bien est cédé contre une rente viagère, le prix de cession retenu pour ce bien est la valeur en capital de la rente, à l'exclusion des intérêts ou la valeur vénale du bien si cette dernière est supérieure. Il en est de même lorsque le bien est cédé contre l'engagement pris par l'acquéreur de loger, nourrir, entretenir et soigner le cédant.

EVALUATION DES PARTS

Art. LP. 8.— Pour le calcul de la plus-value imposable, les parts, actions ou titres de société immobilière devront faire l'objet d'une déclaration détaillée et estimative des parties.

Le receveur de l'enregistrement pourra retenir la valeur vénale réelle des parts, actions ou titres, s'il apparaît que les valeurs déclarées ont eu pour objet d'échapper à l'impôt en tout ou partie. De même, le receveur de l'enregistrement pourra retenir la valeur vénale de l'immeuble social, en cas de cessions multiples de parts sur la période d'une année précédant la date de la dernière cession de part.

IMPOSITION DE LA PLUS-VALUE

Art. LP. 9.— La plus-value déterminée comme indiqué ci-dessus, est imposable au taux de 20 %.

Art. LP. 10.— La plus-value sera réduite d'un abattement de 20 % pour chaque année complète de détention au-delà de l'expiration de la cinquième année.

DECLARATION DE LA PLUS-VALUE ET PAIEMENT DE L'IMPOT

Art. LP. 11.— La plus-value réalisée, exonérée ou non imposable doit faire l'objet d'une déclaration d'un modèle établi par l'administration à déposer auprès du receveur de l'enregistrement en même temps que l'acte par lequel elle a été réalisée ou par lequel elle est énoncée. Par exception, les actes authentiques de mutation de biens et droits immobiliers générant des plus-values imposables à une autre fiscalité applicable en Polynésie française ne donneront pas lieu à dépôt de déclaration, sous réserve que l'acte précise la nature et le fondement de l'exonération.

Le montant de l'impôt exigible est liquidé et acquitté par le notaire rédacteur de l'acte lorsque le prix est payé par sa comptabilité, préalablement à la remise du prix au cédant. Le notaire rédacteur de l'acte, même lorsque le prix n'est pas payé par sa comptabilité, exige du cédant qu'il consigne le montant de l'impôt dû entre ses mains et l'acquittera au moment de l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement.

Pour les acquisitions par la Polynésie française et toute collectivité ou personne morale de droit public, réalisées par acte authentique dressé en la forme administrative, le paiement de l'impôt dû par le vendeur, sera effectué par le comptable public ou l'agent comptable assignataire de la dépense, par retenue sur le prix de vente et au vu d'une déclaration d'impôt remplie par le vendeur.

Dans tous les autres cas, il appartiendra aux parties de liquider l'impôt dû et d'en verser le montant lors de l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement. Les cessions de parts sociales ou d'actions qui s'effectuent par simple transfert sur les registres de la société donnent lieu concomitamment à déclaration spéciale au receveur de l'enregistrement et au paiement de l'impôt, qui est liquidé et acquitté par le cédant, dans le délai de 15 jours à compter de la date du transfert.

Sous la réserve stipulée au quatrième alinéa ci-dessus, le montant de l'impôt est acquitté dans les mêmes conditions et sous les mêmes garanties que les droits d'enregistrement.

Le cédant qui n'aura pas sa résidence habituelle en Polynésie française sera tenu de désigner un notaire pour le représenter et auprès duquel il consignera le montant de l'impôt dû avant de procéder aux formalités de cession.

Art. LP. 12.— Le droit à une exonération et toutes les sommes dont le contribuable demande la déduction pour le calcul de la plus-value devront être justifiés par tous moyens compatibles avec la procédure écrite.

CONTROLE, SANCTIONS ET PRESCRIPTION

Lorsque les justifications présentées lui paraîtront insuffisantes, le receveur de l'enregistrement pourra exiger des éléments de preuve complémentaires ou demander à constater la réalité d'une dépense. A défaut, l'exonération ou la réduction peut être refusée.

Art. LP. 13.— Toutes les infractions relatives à l'assiette, la liquidation, l'exigibilité, la déclaration de la plus-value et en cas d'insuffisance, d'omission ou de dissimulation de prix seront traitées selon la procédure applicable en matière de droit d'enregistrement.

Art. LP. 14.— La prescription des impositions sur les plus-values s'acquiert à l'expiration de la troisième année suivant celle au cours de laquelle l'exigibilité des droits a été suffisamment révélée par l'enregistrement d'un acte ou d'une déclaration sans qu'il soit nécessaire de recourir à des recherches ultérieures.

ENTREE EN VIGUEUR

Art. LP. 15.— Les dispositions des articles LP. 1er à LP. 14 ci-dessus s'appliquent aux plus-values réalisées à compter de la date de promulgation de la présente loi du pays. Elles feront l'objet, en tant que de besoin, d'un arrêté d'application pris en conseil des ministres.

Art. LP. 16.— Les articles 9 à 23, 25 à 27 de la délibération n° 89-146 AT du 23 décembre 1989 approuvant le budget du territoire pour l'exercice 1990, modifiés par la délibération n° 91-72 AT du 15 juin 1991 portant modification du budget du territoire pour l'exercice 1991 et par la délibération n° 93-153 AT du 3 décembre 1993 portant modification des dispositions du code des contributions directes et dispositions diverses relatives à la formalité de l'enregistrement, sont abrogés.

II - DROITS D'ENREGISTREMENT APPLICABLES AUX REPRISES DE CONSTRUCTION EN FIN DE BAIL PAR LE BAILLEUR

Art. 23.— L'article 17 de la délibération n° 94-167 AT du 22 décembre 1994 modifiant et complétant le régime fiscal des baux est modifié comme suit :

"Art. 17.— La reprise par le bailleur, à quelque titre que ce soit, des constructions que le locataire a fait édifier sur le bien loué est soumise aux droits de mutation à titre onéreux. Elle doit être déclarée à la recette de l'enregistrement.

Lorsque la reprise a lieu sans indemnité, la déclaration contient l'estimation des immeubles repris.

Lorsque la transcription de l'acte est requise, le droit de transcription est perçu sur le montant de l'indemnité ou sur la valeur estimée des constructions."

Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 28 février 2011.
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :
Pour le vice-président, absent :
Le ministre de la culture et de l'artisanat,
Mita TERIIPAIA.

Le ministre du tourisme
et des transports aériens internationaux,
Steeve HAMBLIN.

Le ministre de la santé
et de l'écologie,
Nicolas BERTHOLON.

Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Moana GREIG.

Le ministre des ressources maritimes,
Temauri FOSTER.

Le ministre de la culture
et de l'artisanat,
Mita TERIIPAIA.

Le ministre du développement des archipels
et des transports intérieurs,
Louis FREBAULT.

Travaux préparatoires :

- Avis n°[NUMERO]/HCPF du [ex."01 janvier 2000"] du haut conseil de la Polynésie française ;
- Avis n°[NUMERO]/CESC du [ex."01 janvier 2000"] du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 179 CM du 16 février 2011 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française.

LOI DU PAYS n° 2011-7 du 28 février 2011 portant modification de la loi du pays n° 2006-6 du 6 février 2006 portant diverses mesures fiscales en faveur des partages successoraux et des transmissions de biens à titre gratuit entre vifs.

NOR : DAF1100272LP

Après avis du haut conseil de la Polynésie française ;

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

Article LP. 1er.— L'article 2 et le premier alinéa de l'article 3 de la loi du pays n° 2006-6 du 6 février 2006 portant diverses mesures fiscales en faveur des partages successoraux et des transmissions de biens à titre gratuit entre vifs sont modifiés comme suit :

"Art. 2.— Par dérogation aux dispositions de l'article 6 de la délibération n° 92-223 AT du 22 décembre 1992 complétant

ou modifiant diverses dispositions relatives à la formalité de l'enregistrement à la taxe sur les conventions d'assurance relatives aux véhicules, le partage d'immeuble(s) et de droits réels immobiliers dépendant de succession(s), est enregistré gratis et exonéré de droit de transcription.

"Art. 3.— Par dérogation aux dispositions des articles 12 et 13 de la délibération n° 94-141 AT du 2 décembre 1994 portant modification du régime des droits de mutation à titre gratuit entre vifs, les droits de mutation à titre gratuit sont fixés selon les tarifs suivants :

1 - Pour les donations et les donations-partages en ligne directe et entre époux :

- immeubles et droits réels immobiliers : enregistrement gratis et exonération du droit de transcription ;
- biens meubles, valeurs mobilières et parts sociales y compris celles de sociétés immobilières : 5 %

2 - Pour les donations entre frères et sœurs :

- immeubles et droits réels immobiliers : 5 % pour la fraction de part allant jusqu'à 10 000 000 F CFP, 7 % pour celle comprise entre 10 000 001 et 50 000 000 F CFP et 10 % pour celle au-delà de 50 000 000 F CFP ;
- biens meubles, valeurs mobilières et parts sociales y compris celles de sociétés immobilières : 5 %.

3 - Pour les autres donations entre parents et non-parents :

- immeubles et droits réels immobiliers : 10 % ;
- biens meubles, valeurs mobilières et parts sociales y compris celles de sociétés immobilières : 7 %.

Art. LP. 2.— Les dispositions de l'article 1er s'appliquent aux actes passés à compter de la date de promulgation de la présente loi du pays.

Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 28 février 2011.
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :
Pour le vice-président, absent :
Le ministre de la culture et de l'artisanat,
Mita TERIIPAIA.

Le ministre du tourisme
et des transports aériens internationaux,
Steeve HAMBLIN.

Le ministre de la santé
et de l'écologie,
Nicolas BERTHOLON.

Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Moana GREIG.

Le ministre des ressources maritimes,
Temauri FOSTER.

Le ministre de la culture
et de l'artisanat,
Mita TERIIPAIA.

Le ministre du développement des archipels
et des transports intérieurs,
Louis FREBAULT.

Travaux préparatoires :
- Avis n°[NUMERO]/HCPF du [ex."01 janvier 2000"] du haut conseil de la Polynésie française ;
- Avis n°[NUMERO]/CESC du [ex."01 janvier 2000"] du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 179 CM du 16 février 2011 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française.

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE OU DE LA COMMISSION PERMANENTE

DELIBERATION APF du 28 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 (1).

NOR : DBP1100221DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 179 CM du 16 février 2011 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 359-02 PR du 22 février 2011 relative à l'engagement de la responsabilité du Président de la Polynésie française sur le fondement de l'article 156-1 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut de la Polynésie française,

Adopte :

PREMIERE PARTIE
Dispositions relatives aux charges

Article 1er.— Sous réserve des dispositions de la présente délibération, sont confirmées, pour l'année 2011, les dispositions réglementaires qui déterminent l'ensemble des charges publiques incombant au budget général de la Polynésie française.

DEUXIEME PARTIE
Moyens des services et dispositions diverses

Titre Ier
Moyens des services

Art. 2.— Pour l'année 2011, les ressources du budget général de la Polynésie française sont évaluées, en recettes directes, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération :

en section de fonctionnement, à la somme de *cent vingt quatre milliards quatre cent six millions deux cent vingt neuf mille neuf cent quarante et un francs CFP* :

Chapitre	Intitulé	Montant (F CFP)
960	POUVOIR PUBLICS	141 404 263
961	MOYENS INTERNES	310 789 217
962	PERSONNEL	1 049 254 004
963	PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	167 720 000
964	TOURISME	500 000
965	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	46 400 000
966	ECONOMIE GENERALE	45 000 000
967	TRAVAIL ET EMPLOI	16 125 895
968	CULTURE ET PATRIMOINE	3 000 000
969	ENSEIGNEMENT	1 113 505 489
970	SANTE	1 506 642 791
971	VIE SOCIALE	658 689 356
973	ENVIRONNEMENT	152 000 000
974	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	2 802 615 526
975	TRANSPORTS	1 173 169 982
976	URBANISME, HABITAT ET FONCIER	615 500 000
990	GESTION FISCALE	101 145 985 495
991	GESTION FINANCIERE	13 457 927 923
Total des recettes de fonctionnement		**124 406 229 941**

en section d'investissement, à la somme de *quarante six milliards six cent seize millions sept cent quatre vingt huit mille trois cent cinquante neuf francs CFP* :

Chapitre	Intitulé	Montant (F CFP)
903	PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	640 036 583
905	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	89 572 727
907	TRAVAIL ET EMPLOI	15 000 000
908	CULTURE ET PATRIMOINE	118 787 878
909	ENSEIGNEMENT	342 771 682
910	SANTE	134 181 816
914	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	4 782 400 000
915	TRANSPORTS	500 000 000
916	UBANISME, HABITAT ET FONCIER	70 572 673
951	GESTION FINANCIERE	39 923 465 000
Total des recettes d'investissement		**46 616 788 359**

TOTAL GENERAL DES RESSOURCES : 171.023.018.300 F CFP.

Article 3. - Pour l'année 2011, le montant global des emprunts autorisé est fixé à *dix milliards de francs CFP* (10.000.000.000 F CFP).

Page LEXPOL 12 sur 47

Article 4. - Sont créés, transformés et supprimés au budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 les postes de personnel décrits à l'annexe I à la présente délibération.

Article 5. - Pour l'année 2011, le montant des crédits ouverts au budget général de la Polynésie française en dépenses directes de fonctionnement est fixé par chapitre, conformément au tableau annexé à la présente délibération, ainsi qu'il suit :

Chapitre	Intitulé	Montant (F CFP)
960	POUVOIR PUBLICS	3 455 763 710
961	MOYENS INTERNES	814 716 570
962	PERSONNEL	31 734 339 240
963	PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	14 098 125 507
964	TOURISME	1 831 823 760
965	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	3 156 476 175
966	ECONOMIE GENERALE	1 607 422 910
967	TRAVAIL ET EMPLOI	9 250 606 928
968	CULTURE ET PATRIMOINE	949 000 250
969	ENSEIGNEMENT	3 443 772 235
970	SANTE	2 608 714 235
971	VIE SOCIALE	9 750 744 893
973	ENVIRONNEMENT	947 411 342
974	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	5 149 254 656
975	TRANSPORTS	903 212 440
976	URBANISME, HABITAT ET FONCIER	1 562 588 870
990	GESTION FISCALE	12 565 291 220
991	GESTION FINANCIERE	20 576 965 000
Total des dépenses de fonctionnement		**124 406 229 941**

Article 6. - Pour l'année 2011, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital, le montant des autorisations de programme ouvertes au budget général de la Polynésie française est fixé, conformément au tableau annexé à la présente délibération, à *quarante sept milliards neuf cent trente sept millions six cent soixante huit mille trois cent soixante dix sept francs CFP* :

Chapitre	Intitulé	Montant (F CFP)
900	POUVOIR PUBLICS	57 500 000
901	MOYENS INTERNES	1 037 314 762
903	PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	5 149 969 354
904	TOURISME	740 000 000
905	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	924 566 544
906	ECONOMIE GENERALE	130 000 000
907	TRAVAIL ET EMPLOI	54 933 740
908	CULTURE ET PATRIMOINE	296 600 000
909	ENSEIGNEMENT	2 893 548 146

910	SANTE	299 808 600
911	VIE SOCIALE	798 300 000
913	ENVIRONNEMENT	551 720 967
914	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	10 591 247 672
915	TRANSPORTS	245 000 000
916	URBANISME, HABITAT ET FONCIER	4 267 158 592
951	GESTION FINANCIERE	19 900 000 000
Total AP mesures nouvelles		**47 937 668 377**

Article 7. - Pour l'année 2011, il est opéré, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital ouvertes au budget général de la Polynésie française, des ajustements négatifs d'un montant cumulé de *treize milliards trois cent trente neuf millions six cent cinquante et un mille trois cent quatre vingt six francs CFP* (13.339.651.386 F.CFP) sur les autorisations de programme énumérées à l'annexe II de la présente délibération.

Article 8. - Pour l'année 2011, le montant des crédits de paiement ouverts au budget général de la Polynésie française au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital est fixé par chapitre, conformément au tableau annexé à la présente délibération, ainsi qu'il suit :

Chapitre	Intitulé	Montant (F CFP)
900	POUVOIRS PUBLICS	32 500 000
901	MOYENS INTERNES	1 047 040 750
903	PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	5 151 030 590
904	TOURISME	540 000 000
905	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	1 549 288 295
906	ECONOMIE GENERALE	459 770 380
907	TRAVAIL ET EMPLOI	139 548 906
908	CULTURE ET PATRIMOINE	398 827 946
909	ENSEIGNEMENT	1 905 241 217
910	SANTE	563 068 600
911	VIE SOCIALE	349 300 000
913	ENVIRONNEMENT	658 129 599
914	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	9 563 678 617
915	TRANSPORTS	268 500 000
916	URBANISME, HABITAT ET FONCIER	4 090 863 459
951	GESTION FINANCIERE	19 900 000 000
Total des crédits de paiement		**46 616 788 359**

TOTAL GENERAL DES DEPENSES : 171.023.018.300 F CFP.

Article 9. - En tant que de besoin, les crédits ouverts par la présente délibération peuvent faire l'objet de transferts ou virements de crédits, dans la double limite de la réglementation budgétaire et financière applicable en la matière et de la nomenclature comptable en vigueur en Polynésie française.

Page LEXPOL 14 sur 47

Titre II
Dispositions diverses

Article 10. - En raison de l'existence d'une provision constituée, l'application de l'article LP 45 de la loi du Pays n° 2009-15 du 24 août 2009 modifiée définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes est suspendue au titre de l'exercice 2011.

Article 11. - Dans la limite de *cent quatre vingt millions de francs CFP* (180 000 000 F CFP), la Polynésie française est autorisée à accorder sa garantie de bonne fin pour les prêts d'études bonifiés consentis par la banque SOCREDO pendant l'exercice 2011 en application de la convention n° 99-1004 du 29 avril 1999.

Article 12. - Sont autorisées les modifications de libellés recensées à l'annexe III de la présente délibération.

Article 13. - Sont autorisées les clôtures des autorisations de programmes recensées à l'annexe IV de la présente délibération.

Article 14. - Les subventions destinées au fonctionnement des collèges et lycées publics d'enseignement ainsi que des G.O.D. sont attribuées conformément à l'état figurant en annexe V de la présente délibération.

Article 15. - Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

(1) Adoptée dans les conditions de l'article 156-1, alinéa 2 de la loi 2004-192 du 27 février 2004.

ANNEXE I

Liste des créations, transformations et suppressions de postes pour l'exercice 2011

A - LISTE DES CREATIONS DE POSTES

96701 - TRAVAIL

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste
3661	DIRECTION DU TRAVAIL RAF	3	TT	B	AF	REDACTEUR
	Total	3				
Total 96701 - TRAVAIL		3				

97503 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste
347	AVIATION CIVILE	4	TT	C	TE	AGENT TECHNIQUE
		14	TT	D	TE	AIDE TECHNIQUE
		5	TT	D	TE	AIDE TECHNIQUE A MI-TEMPS
		1	TT	A	TE	INGÉNIEUR
		1	TT	B	TE	TECHNICIEN
	Total	25				
Total 97503 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE		25				

99002 - FISCALITE DIRECTE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste
304	CONTRIBUTIONS	4	FE	A	SF	FONCTIONNAIRE EXPATRIÉ A
	Total	4				
Total 99002 - FISCALITE DIRECTE		4				

TOTAL GENERAL	32

B - LISTE DES TRANSFORMATIONS DE POSTES

96005 - ADMINISTRATION GENERALE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
307	ASSISTANCE ET SECURITE	-1	TT	D	TE	8774	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	AF	8774	AGENT DE BUREAU
		-1	TT	D	TE	8847	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	AF	8847	AGENT DE BUREAU
310	MOYENS GENERAUX	-1	AN	5	SF	1672	OUVRIER
		1	TT	D	TE	1672	AIDE TECHNIQUE
		-1	AN	5	SF	2011	CONDUCTEUR D'ENGIN
		1	TT	C	TE	2011	AGENT TECHNIQUE
		-1	TT	D	TE	8042	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	AF	8042	AGENT DE BUREAU
		-1	TT	D	TE	9052	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	AF	9052	AGENT DE BUREAU
		-1	TT	D	TE	9087	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	AF	9087	AGENT DE BUREAU
		-1	TT	D	TE	9201	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	AF	9201	AGENT DE BUREAU

96101 - FINANCES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
300	FINANCES ET COMPTABILITE	-1	AN	3	SF	3024	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	AF	3024	ADJOINT ADMINISTRATIF
301	CONTRÔLE DEPENSES ENGAGEES	-1	AN	3	SF	426	SECRETAIRE
		1	TT	C	AF	426	ADJOINT ADMINISTRATIF
302	BUDGET REGLEMENTATION FISCALE	-1	TT	B	TE	9030	TECHNICIEN
		1	TT	B	AF	9030	RÉDACTEUR

96201 - RESSOURCES HUMAINES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
301	CONTRÔLE DEPENSES ENGAGEES	-1	AN	2	SF	462	SECRETAIRE D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	462	RÉDACTEUR
3052	PERSONNEL - Centre de Gestion RH	-1	AN	2	SF	2280	SECRETAIRE D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	2280	RÉDACTEUR
		-1	AN	2	SF	2458	LABORANTIN
		1	TT	B	TE	2458	TECHNICIEN
		-1	AN	5	SF	3340	AUXILIAIRE DE SANTE PUBLIQUE
		1	TT	D	SA	3340	AIDE MÉDICO TECHNIQUE

96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
325	SDR	-1	FE	A	SA	1248	VETERINAIRE INSPECTEUR
		1	TT	A	SA	1248	BIOLOGISTE, VÉTÉRINAIRE, PHARMACIEN

96502 - FORETS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
325	SDR	-1	TT	C	TE	1265	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	C	AF	1265	ADJOINT ADMINISTRATIF

96801 - CULTURE ET ART CONTEMPORAIN

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
357	CULTURE PATRIMOINE	-1	TT	B	TE	7489	TECHNICIEN
		1	TT	D	TE	7489	AIDE TECHNIQUE

96902 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
319	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	-1	AN	3	SF	3413	SURVEILLANT D'EXTERNAT
		1	TT	B	ED	3413	ADJOINT D'ÉDUCATION
320	ENSEIGNEMENT RAF	-1	TT	C	ED	8595	AGENT D'ÉDUCATION
		1	TT	B	ED	8595	ADJOINT D'ÉDUCATION

96903 - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
323	SANTE IFSI	-1	TT	B	SA	2248	INFIRMIER
		1	TT	A	SA	2248	CADRE DE SANTÉ
		-1	TT	B	SA	2271	INFIRMIER
		1	TT	A	SA	2271	CADRE DE SANTÉ
		-1	TT	B	SA	2272	INFIRMIER
		1	TT	A	SA	2272	CADRE DE SANTÉ

97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
322	SANTE	-1	AN	5	SF	152	EMPLOYE DE BUREAU
		1	TT	D	AF	152	AGENT DE BUREAU
		-1	AN	3	SF	2309	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	AF	2309	ADJOINT ADMINISTRATIF
		-1	AN	2	SF	2325	INFIRMIER
		1	TT	B	SA	2325	INFIRMIER
		-1	AN	2	SF	2762	INFIRMIER
		1	TT	B	SA	2762	INFIRMIER
		-1	AN	2	SF	2790	INFIRMIER
		1	TT	B	SA	2790	INFIRMIER
		-1	TT	A	SA	3020	CADRE DE SANTE
		1	TT	B	SA	3020	INFIRMIER SURVEILLANT
		-1	AN	2	SF	3192	INFIRMIER
		1	TT	B	SA	3192	INFIRMIER
		-1	AN	5	SF	3338	AUXILIAIRE DE SANTE PUBLIQUE
		1	TT	D	SA	3338	AIDE MÉDICO TECHNIQUE
		-1	AN	3	SF	6359	ADJOINT DE SOINS
		1	TT	C	SA	6359	AUXILIAIRE DE SOINS
		-1	TT	A	SA	6591	CADRE DE SANTE
		1	TT	B	SA	6591	INFIRMIER SURVEILLANT
		-1	AN	2	SF	6918	INFIRMIER
		1	TT	B	SA	6918	INFIRMIER

97002 - SANTE PUBLIQUE - PREVENTION

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
322	SANTE	-1	AN	3	SF	2323	AUXILIAIRE D'EDUCATION SANITAIRE
		1	TT	C	SA	2323	AUXILIAIRE DE SOINS
		-1	AN	2	SF	2443	INFIRMIER
		1	TT	B	SA	2443	INFIRMIER
		-1	AN	2	SF	2446	PUERICULTRICE
		1	TT	B	SA	2446	INFIRMIER
		-1	AN	2	SF	2454	INFIRMIER
		1	TT	B	SA	2454	INFIRMIER
		-1	AN	2	SF	6724	ORTHOPHONISTE
		1	TT	B	SA	6724	ORTHOPHONISTE

97003 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
325	SDR	-1	TT	C	AF	1167	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	TE	1167	AGENT TECHNIQUE

97101 - PROTECTION DE L'ENFANCE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé du poste
332	AFFAIRES SOCIALES	-1	AN	2	SF	6006	ANIMATEUR SOCIO-EDUCATIF
		1	TT	B	SE	6006	ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF
		-1	AN	2	SF	6543	EDUCATEUR(TRICE) SPECIALISE(E)
		1	TT	B	SE	6543	ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF
		-1	AN	2	SF	6790	ANIMATEUR SOCIO-EDUCATIF
		1	TT	B	SE	6790	ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF
		-1	TT	B	SE	8193	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF
		1	TT	B	SE	8193	ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF

97102 - SOLIDARITE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé d u poste
332	AFFAIRES SOCIALES	-1	AN	4	SF	6810	EMPLOYE D'ADMINISTRATION
		1	TT	C	AF	6810	ADJOINT ADMINISTRATIF
		-1	AN	4	SF	6813	AUXILIAIRE SOCIAL
		1	TT	C	SE	6813	AGENT SOCIAL
		-1	AN	4	SF	6816	AUXILIAIRE SOCIAL
		1	TT	C	SE	6816	AGENT SOCIAL

97103 - COHESION SOCIALE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé d u poste
332	AFFAIRES SOCIALES	-1	AN	2	SF	6066	ASSISTANT SOCIAL
		1	TT	B	SE	6066	ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF
		-1	AN	3	SF	6073	AUXILIAIRE SOCIAL
		1	TT	C	SE	6073	AGENT SOCIAL
		-1	AN	5	SF	6090	EMPLOYE DE BUREAU
		1	TT	C	AF	6090	ADJOINT ADMINISTRATIF
		-1	AN	2	SF	6464	ASSISTANT SOCIAL
		1	TT	B	SE	6464	ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF
		-1	TT	D	TE	7694	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	AF	7694	AGENT DE BUREAU

97105 - JEUNESSE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé d u poste
356	JEUNESSE SPORTS	-1	AN	5	SF	5898	AGENT DE SERVICE
		1	TT	B	SE	5898	ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

97405 - POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé d u poste
355	POSTE TELECOMMUNICATIONS	-1	TT	B	AF	6971	RÉDACTEUR
		1	TT	C	AF	6971	ADJOINT ADMINISTRATIF

97501 - TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé d u poste
348	TRANSPORTS TERRESTRES	-1	TT	C	AF	7989	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	D	AF	7989	AGENT DE BUREAU
		-1	TT	D	AF	8503	AGENT DE BUREAU
		1	TT	D	TE	8503	AIDE TECHNIQUE

97603 - AFFAIRES FONCIERES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé d u poste
344	AFFAIRES FONCIERES	-1	AN	5	SF	1679	OUVRIER
		1	TT	D	AF	1679	AGENT DE BUREAU
		-1	AN	3	SF	2049	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	AF	2049	ADJOINT ADMINISTRATIF
		-1	AN	5	SF	2355	EMPLOYE DE BUREAU
		1	TT	D	AF	2355	AGENT DE BUREAU
		-1	TT	D	AF	7690	AGENT DE BUREAU
		1	TT	D	AF	7690	AGENT DE BUREAU

99002 - FISCALITE DIRECTE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°poste	Intitulé d u poste
304	CONTRIBUTIONS	-1	TT	A	AF	7800	ATTACHE D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	7800	RÉDACTEUR

C - LISTE DES POSTES A SUPPRIMER AU 1e JANVIER 2011

96005 - ADMINISTRATION GENERALE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste
307	ASSISTANCE ET SECURITE	1	TT	D	TE	8971	AIDE TECHNIQUE
	Total	1					
	Total 96005 - ADMINISTRATION GENERALE	1					

96201 - RESSOURCES HUMAINES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste
3052	PERSONNEL - Centre de Gestion RH	1	TT	A	AF	12	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	20	RÉDACTEUR
		1	TT	C	AF	27	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	AF	122	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	A	TE	134	INGÉNIEUR
		1	TT	C	AF	188	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	B	AF	197	RÉDACTEUR
		1	TT	D	TE	374	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	C	AF	412	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	AN	5	SF	464	AGENT DE BUREAU
		1	TT	C	AF	567	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	AN	5	SF	613	OUVRIER AFIS/SSIS
		1	TT	C	TE	651	AGENT TECHNIQUE-
		1	TT	D	TE	677	AIDE TECHNIQUE
		1	AN	4	SF	760	EMPLOYE D'ADMINISTRATION
		1	AN	5	SF	798	OUVRIER
		1	AN	5	SF	799	OUVRIER
		1	TT	D	TE	828	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	854	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	AF	986	AGENT DE BUREAU
		1	TT	D	TE	995	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	997	AIDE TECHNIQUE
		1	AN	1	SF	1001	INGENIEUR
		1	TT	C	TE	1039	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	B	TE	1088	TECHNICIEN
		1	TT	D	AF	1121	AGENT DE BUREAU
		1	AN	5	SF	1128	CHAUFFEUR
		1	AN	5	SF	1175	OUVRIER
		1	TT	C	TE	1273	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	B	TE	1342	TECHNICIEN
		1	TT	C	AF	1356	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	AN	3	SF	1357	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	AF	1364	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	TE	1386	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	C	TE	1392	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	C	TE	1415	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	C	AF	1436	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	AN	5	SF	1477	CONDUCTEUR D'ENGIN
		1	TT	D	TE	1484	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	1504	AIDE TECHNIQUE
		1	AN	5	SF	1538	OUVRIER
		1	TT	D	TE	1583	AIDE TECHNIQUE
		1	AN	5	SF	1606	OUVRIER
		1	AN	5	SF	1644	OUVRIER
		1	TT	D	TE	1665	AIDE TECHNIQUE
		1	AN	5	SF	1752	OUVRIER
		1	TT	C	TE	1926	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	C	TE	1993	AGENT TECHNIQUE
		1	AN	5	SF	2001	CONDUCTEUR D'ENGIN
		1	TT	B	TE	2023	TECHNICIEN
		1	TT	A	AF	2034	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	2036	RÉDACTEUR
		1	TT	A	TE	2081	INGÉNIEUR
		1	TT	C	TE	2171	AGENT TECHNIQUE
		1	AN	4	SF	2172	FACONNEUR
		1	AN	4	SF	2174	COMMIS PLANTON
		1	AN	2	SF	2213	TECHNICIEN (INFORMATICIEN)
		1	TT	A	SA	2242	MÉDECIN
		1	TT	B	TE	2261	TECHNICIEN
		1	TT	A	SA	2269	SAGE FEMME
		1	TT	B	AF	2293	RÉDACTEUR
		1	TT	C	AF	2297	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	A	AF	2304	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	SA	2312	INFIRMIER
		1	TT	C	AF	2328	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	AF	2331	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	AN	4	SF	2339	EMPLOYE D'ADMINISTRATION
		1	AN	5	SF	2364	AGENT DE SERVICE
		1	AN	5	SF	2366	AGENT DE SERVICE
		1	AN	5	SF	2373	AGENT DE SERVICE
		1	AN	5	SF	2377	AGENT DE SERVICE
		1	TT	A	SA	2425	MÉDECIN
		1	TT	A	SA	2428	MÉDECIN
		1	TT	B	AF	2464	RÉDACTEUR
		1	TT	C	SA	2490	AUXILIAIRE DE SOINS
		1	TT	C	AF	2541	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	SA	2545	AUXILIAIRE DE SOINS
		1	AN	5	SF	2569	AGENT DE SERVICE
		1	TT	D	TE	2583	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	B	AF	2593	RÉDACTEUR
		1	TT	A	SA	2637	MÉDECIN
		1	TT	C	AF	2694	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	AN	5	SF	2708	AGENT DE SERVICE
		1	AN	5	SF	2711	AGENT DE SERVICE
		1	TT	B	SA	2795	INFIRMIER
		1	TT	C	SA	2805	AGENT MÉDICO TECHNIQUE
		1	TT	D	AF	2843	AGENT DE BUREAU
		1	AN	5	SF	2881	AGENT DE SERVICE
		1	TT	D	TE	2883	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	SA	2888	AIDE MÉDICO TECHNIQUE
		1	TT	C	SA	2893	AUXILIAIRE DE SOINS
		1	AN	5	SF	2963	AGENT DE SERVICE
		1	TT	B	SA	3000	INFIRMIER
		1	TT	C	SA	3028	AUXILIAIRE DE SOINS
		1	TT	C	SA	3030	AUXILIAIRE DE SOINS
		1	TT	C	SA	3052	AGENT MÉDICO TECHNIQUE

Page LEXPOL 20 sur 47

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé d u poste
3052	PERSONNEL - Centre de Gestion RH	1	TT	C	SA	3063	AUXILIAIRE DE SOINS
		1	TT	D	AF	3084	AGENT DE BUREAU
		1	TT	D	TE	3085	AIDE TECHNIQUE
		1	AN	5	SF	3110	EMPLOYE DE BUREAU
		1	TT	C	TE	3119	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	3144	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	A	AF	3154	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	A	SA	3177	CADRE DE SANTÉ
		1	AN	3	SF	3199	ADJOINT DE SOINS
		1	TT	B	SA	3217	INFIRMIER
		1	TT	D	SA	3235	AIDE MÉDICO TECHNIQUE
		1	AN	5	SF	3243	AGENT DE SERVICE
		1	TT	A	SA	3249	MÉDECIN
		1	TT	B	SA	3265	INFIRMIER
		1	TT	B	SA	3267	INFIRMIER
		1	TT	D	TE	3281	AIDE TECHNIQUE
		1	AN	5	SF	3283	AGENT DE SERVICE MI-TEMPS
		1	TT	D	TE	3330	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	C	SA	3351	AGENT MÉDICO TECHNIQUE
		1	TT	D	AF	3370	AGENT DE BUREAU
		1	TT	C	TE	3418	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	C	TE	3436	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	3446	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	3468	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	B	SA	3539	ORTHOPHONISTE
		1	AN	3	SF	3557	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	AF	3559	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	A	AF	4947	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	A	AF	4988	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	5050	RÉDACTEUR
		1	TT	C	ED	5106	AGENT D'ÉDUCATION
		1	TT	C	AF	5187	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	ED	5253	AGENT D'ÉDUCATION
		1	TT	C	AF	5282	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	AF	5470	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	ED	5631	AGENT D'ÉDUCATION
		1	TT	D	TE	5768	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	5770	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	B	SE	6050	ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF
		1	TT	C	AF	6065	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	SE	6067	AGENT SOCIAL
		1	TT	B	SE	6070	ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF
		1	TT	A	AF	6081	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	C	SE	6082	AGENT SOCIAL
		1	AN	1	SF	6129	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF
		1	TT	A	SE	6146	CONSEILLER DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
		1	TT	C	SE	6159	OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
		1	TT	A	AF	6170	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	CM	0	SF	6314	MARIN
		1	TT	C	AF	6328	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	D	AF	6343	AGENT DE BUREAU
		1	TT	C	AF	6348	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	AN	3	SF	6360	AIDE PREPARATEUR EN PHARMACIE
		1	TT	A	SA	6368	SAGE FEMME
		1	TT	B	SA	6370	INFIRMIER
		1	TT	C	AF	6385	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	B	SA	6528	DIÉTÉTICIEN
		1	TT	B	SA	6531	INFIRMIER
		1	TT	A	SA	6556	MÉDECIN
		1	TT	A	SA	6717	BIOLOGISTE, VÈTÉRINAIRE, PHARMACIEN
		1	TT	A	SA	6719	PUÉRICULTRICE
		1	TT	C	TE	6766	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	B	TE	6776	TECHNICIEN
		1	AN	5	SF	6837	OUVRIER
		1	AN	5	SF	6845	OUVRIER
		1	TT	A	SA	6905	MÉDECIN
		1	TT	A	AF	6970	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	A	SA	6974	MÉDECIN
		1	TT	B	SA	6979	INFIRMIER
		1	TT	B	TE	6999	TECHNICIEN
		1	TT	B	AF	7009	RÉDACTEUR
		1	AN	4	SF	7019	EMPLOYE D'ADMINISTRATION
		1	TT	D	TE	7025	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	7039	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	7092	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	B	TE	7134	TECHNICIEN
		1	DI	0	SF	7154	DOCKER ITINÉRANT
		1	DI	0	SF	7167	DOCKER ITINÉRANT
		1	TT	D	AF	7198	AGENT DE BUREAU
		1	TT	A	AF	7231	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	7262	RÉDACTEUR
		1	TT	A	TE	7287	INGÉNIEUR
		1	TT	A	AF	7309	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	7347	RÉDACTEUR
		1	TT	D	SA	7467	AIDE MÉDICO TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	7472	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	7501	AIDE TECHNIQUE
		1	DI	0	SF	7589	DOCKER ITINÉRANT
		1	TT	B	SA	7598	INFIRMIER
		1	TT	D	TE	7662	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	B	TE	7703	TECHNICIEN
		1	TT	B	TE	7724	TECHNICIEN
		1	TT	A	SA	7728	PRATICIEN HOSPITALIER
		1	TT	C	AF	7741	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	B	AF	7742	RÉDACTEUR
		1	TT	D	AF	7743	AGENT DE BUREAU
		1	TT	B	SA	7756	INFIRMIER
		1	TT	B	TE	7776	TECHNICIEN
		1	TT	B	TE	7778	TECHNICIEN
		1	TT	C	AF	7797	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	D	TE	7807	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	7818	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	7843	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	7861	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	7864	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	B	AF	7903	RÉDACTEUR
		1	TT	B	AF	7904	RÉDACTEUR
		1	TT	B	AF	7905	RÉDACTEUR
		1	TT	A	AF	7909	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé d u poste
3052	PERSONNEL - Centre de Gestion RH	1	TT	A	AF	7911	ATTACHE D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	7917	RÉDACTEUR
		1	TT	C	AF	7925	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	B	AF	7958	RÉDACTEUR
		1	TT	C	AF	7960	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	AN	5	SF	7965	CONDUCTEUR D'ENGIN
		1	TT	B	AF	7994	RÉDACTEUR
		1	TT	A	SE	8002	PSYCHOLOGUE
		1	TT	A	SE	8008	CONSEILLER SOCIO ÉDUCATIF
		1	TT	A	AF	8012	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	8017	RÉDACTEUR
		1	TT	B	AF	8066	RÉDACTEUR
		1	TT	B	AF	8067	RÉDACTEUR
		1	TT	A	SA	8104	MÉDECIN
		1	TT	A	AF	8105	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	A	SA	8125	MÉDECIN
		1	TT	D	TE	8161	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	B	TE	8182	TECHNICIEN
		1	TT	D	TE	8189	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	A	SE	8195	CONSEILLER SOCIO ÉDUCATIF
		1	TT	B	AF	8198	RÉDACTEUR
		1	TT	C	TE	8215	AGENT TECHNIQUE
		1	TT	B	TE	8226	TECHNICIEN
		1	TT	C	AF	8258	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	A	AF	8317	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	B	AF	8365	RÉDACTEUR
		1	TT	B	TE	8428	TECHNICIEN
		1	TT	A	SE	8439	CONSEILLER SOCIO ÉDUCATIF
		1	TT	A	SA	8451	MÉDECIN
		1	TT	A	SA	8459	MÉDECIN
		1	TT	B	AF	8493	RÉDACTEUR
		1	TT	A	AF	8498	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION
		1	TT	D	AF	8869	AGENT DE BUREAU
		1	TT	D	TE	8900	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	8953	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	8993	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	D	TE	9046	AIDE TECHNIQUE
		1	TT	B	AF	9100	RÉDACTEUR
		1	TT	B	AF	9191	RÉDACTEUR
		1	TT	C	AF	9204	ADJOINT ADMINISTRATIF
		1	TT	C	AF	9205	ADJOINT ADMINISTRATIF
	Total	246					
Total 96201 - RESSOURCES HUMAINES		246					

96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé d u poste
325	SDR	1	TT	D	TE	7831	AIDE TECHNIQUE
	Total	1					
Total 96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE		1					

96502 - FORETS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé d u poste
325	SDR	1	AN	5	SF	869	OUVRIER
	Total	1					
Total 96502 - FORETS		1					

96801 - CULTURE ET ART CONTEMPORAIN

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé d u poste
357	CULTURE PATRIMOINE	1	TT	D	TE	9014	AIDE TECHNIQUE
	Total	1					
Total 96801 - CULTURE ET ART CONTEMPORAIN		1					

97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé d u poste
322	SANTE	1	TT	D	SA	3361	AIDE MEDICO TECHNIQUE
		1	TT	A	SA	6532	MÉDECIN
	Total	2					
Total 97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE		2					

97402 - PORTS ET AEROPORTS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé d u poste
327	EQUIPEMENT	1	TT	C	AF	1433	ADJOINT ADMINISTRATIF
	Total	1					
Total 97402 - PORTS ET AEROPORTS		1					

97502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé d u poste
327	EQUIPEMENT	1	CM	0	SF	6300	MARIN
	Total	1					
Total 97502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES		1					

TOTAL GENERAL	254

D - LISTE DES POSTES A SUPPRIMER COURANT 2011

96005 - ADMINISTRATION GENERALE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
309	INSPECTION GENERALE ADMINISTRATION	1	TT	A	AF	38	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/02/2011
		1	TT	A	AF	8104	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/12/2011
		1	TT	A	AF	7805	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/11/2011
	Total	3						
310	MOYENS GENERAUX	1	TT	C	AF	8346	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/07/2011
	Total	1						
311	PROTOCOLE	1	TT	B	AF	8268	REDACTEUR	01/02/2011
	Total	1						
313	SECRETARIAT GENERAL	1	TT	A	AF	7789	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/12/2011
		1	TT	B	AF	8211	REDACTEUR	01/06/2011
		1	TT	A	AF	8303	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/12/2011
		1	TT	B	AF	8307	REDACTEUR	01/12/2011
	Total	4						
314	CIRCONSCRIPTION AUSTRALES	1	TT	D	TE	377	AIDE TECHNIQUE	01/09/2011
	Total	1						
328	AFFAIRES ADMINISTRATIVES	1	TT	A	AF	8413	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/09/2011
		1	TT	B	AF	8414	REDACTEUR	01/09/2011
	Total	2						
329	ARCHIVES	1	TT	A	AF	7286	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/04/2011
	Total	1						
331	IMPRIMERIE OFFICIELLE	1	AN	2	SF	2154	PROTE LOCAL-CHEF D'ATELIER	01/07/2011
	Total	1						
Total 96005 - ADMINISTRATION GENERALE		14						

96101 - FINANCES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
300	FINANCES ET COMPTABILITE	1	TT	B	AF	397	REDACTEUR	01/02/2011
		1	TT	C	AF	423	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/02/2011
		1	TT	B	AF	7227	REDACTEUR	01/03/2011
	Total	3						
301	CONTROLE DEPENSES ENGAGEES	1	TT	C	AF	148	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/09/2011
		1	TT	B	AF	458	REDACTEUR	01/12/2011
	Total	2						
302	BUDGET REGLEMENTATION FISCALE	1	TT	B	AF	8058	REDACTEUR	01/03/2011
	Total	1						
Total 96101 - FINANCES		6						

96102 - INFORMATIQUE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
303	INFORMATIQUE	1	TT	A	TE	2206	INGENIEUR	01/09/2011
		1	TT	B	TE	7295	TECHNICIEN	01/07/2011
	Total	2						
Total 96102 - INFORMATIQUE		2						

96103 - DOCUMENTATION

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
308	DOCUMENTATION	1	TT	B	TE	8256	TECHNICIEN	01/02/2011
	Total	1						
Total 96103 - DOCUMENTATION		1						

96104 - BATIMENTS DU PAYS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
327	EQUIPEMENT	1	TT	D	TE	6854	AIDE TECHNIQUE	01/09/2011
		1	TT	D	TE	8772	AIDE TECHNIQUE	01/07/2011
	Total	2						
Total 96104 - BATIMENTS DU PAYS		2						

96201 - RESSOURCES HUMAINES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
305	PERSONNEL	1	TT	C	AF	8019	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/05/2011
		1	TT	B	AF	8259	REDACTEUR	01/07/2011
	Total	2						
3052	PERSONNEL - Centre de Gestion RH	1	TT	B	AF	6476	REDACTEUR	01/05/2011
		1	TT	B	AF	8295	REDACTEUR	01/05/2011
	Total	2						
Total 96201 - RESSOURCES HUMAINES		4						

96302 - PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
316	CIRCONSCRIPTION MARQUISES	1	TT	A	AF	7283	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/09/2011
	Total	1						
Total 96302 - PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS		1						

96303 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
345	URBANISME	1	AN	5	SF	2127	OUVRIER	01/07/2011
	Total	1						
Total 96303 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS		1						

96402 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
336	TOURISME	1	TT	A	AF	682	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/02/2011
	Total	1						
Total 96402 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME		1						

96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
325	SDR	1	TT	B	AF	961	REDACTEUR	01/08/2011
		1	AN	5	SF	966	EMPLOYE	01/07/2011
		1	AN	5	SF	999	OUVRIER	01/07/2011
		1	AN	5	SF	1108	OUVRIER	01/07/2011
		1	TT	C	TE	1117	AGENT TECHNIQUE	01/11/2011
		1	AN	4	SF	1126	EMPLOYE D'ADMINISTRATION	01/07/2011
		1	TT	D	TE	1158	AIDE TECHNIQUE	01/03/2011
		1	AN	5	SF	1171	OUVRIER	01/07/2011
		1	AN	5	SF	1180	EMPLOYE	01/07/2011
		1	TT	A	TE	6929	INGENIEUR	01/09/2011
		1	TT	A	TE	7128	INGENIEUR	01/09/2011
	Total	11						
Total 96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE		11						

96502 - FORETS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
325	SDR	1	AN	5	SF	917	OUVRIER	01/07/2011
		1	AN	5	SF	1241	OUVRIER	01/07/2011
	Total	2						
Total 96502 - FORETS		2						

96503 - PECHE ET AQUACULTURE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
350	PECHE	1	AN	4	SF	656	CONTROLEUR POLYVALENT	01/04/2011
		1	TT	D	TE	7024	AIDE TECHNIQUE	01/03/2011
		1	AN	5	SF	7040	EMPLOYE DE BUREAU	01/03/2011
		1	TT	B	AF	8431	RÉDACTEUR	01/05/2011
	Total	4						
Total 96503 - PECHE ET AQUACULTURE		4						

96505 - ARTISANAT

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
358	ARTISANAT	1	TT	A	AF	6164	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/04/2011
	Total	1						
Total 96505 - ARTISANAT		1						

96601 - REGULATION

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
338	PLAN PREVISIONS ECONOMIQUES	1	FE	A	SF	7946	FONCTIONNAIRE EXPATRIE	01/10/2011
	Total	1						
Total 96601 - REGULATION		1						

96602 - COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
339	COMMERCE EXTERIEUR	1	TT	B	AF	557	REDACTEUR	01/12/2011
	Total	1						
351	PERLICULTURE	1	TT	C	TE	7027	AGENT TECHNIQUE	01/07/2011
		1	TT	C	TE	7783	AGENT TECHNIQUE	01/03/2011
	Total	2						
Total 96602 - COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION		3						

96603 - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
340	DEVELOPPEMENT INDUSTRIE METIERS	1	TT	A	AF	7119	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/08/2011
	Total	1						
Total 96603 - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES		1						

96702 - EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
342	EMPLOI FORMATION INSERTION PROFESSIONNELLE	1	TT	D	AF	7338	AGENT DE BUREAU	01/08/2011
	Total	1						
Total 96702 - EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE		1						

96802 - PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
357	CULTURE PATRIMOINE	1	TT	B	TE	1294	TECHNICIEN	01/07/2011
		1	TT	C	AF	7720	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/08/2011
	Total	2						
Total 96802 - PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS		2						

96901 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
318	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1	TT	D	TE	3403	AIDE TECHNIQUE	01/03/2011
		1	TT	C	ED	3412	AGENT D'ÉDUCATION	01/07/2011
		1	AN	3	SF	3422	OFFSETTISTE	01/08/2011
		1	TT	C	TE	3429	AGENT TECHNIQUE	01/08/2011
		1	TT	D	TE	3448	AIDE TECHNIQUE	01/07/2011
		1	TT	C	TE	3482	AGENT TECHNIQUE	01/06/2011
		1	TT	B	AF	3541	RÉDACTEUR	01/05/2011
		1	TT	B	ED	3546	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	3551	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	AF	3558	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/07/2011
		1	TT	C	AF	3561	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/08/2011
		1	FE	A	SF	4949	INSTITUTEUR SPECIALISE	01/10/2011
		1	TT	B	TE	4959	TECHNICIEN	01/10/2011
		1	TT	B	ED	4965	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	TE	4986	TECHNICIEN	01/09/2011
		1	TT	B	SE	4993	EDUCATEUR DES APS	01/08/2011
		1	TT	C	AF	5088	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/06/2011
		1	TT	B	ED	5091	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	SR	D	SF	5094	INSTITUTEUR	01/09/2011
		1	TT	C	AF	5112	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/08/2011
		1	TT	C	ED	5148	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5149	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5160	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/08/2011
		1	TT	B	ED	5166	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5176	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5193	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5206	AGENT D'ÉDUCATION	01/06/2011
		1	SR	D	SF	5207	INSTITUTEUR	01/02/2011
		1	TT	C	TE	5212	AGENT TECHNIQUE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5215	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5220	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5267	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5280	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5315	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5338	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	AF	5431	RÉDACTEUR	01/08/2011
		1	TT	C	ED	5449	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5458	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5498	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5756	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5764	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5797	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5798	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5800	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/08/2011
		1	TT	B	ED	5801	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5805	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5807	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5808	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5809	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5810	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5813	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5817	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5834	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5840	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/08/2011
		1	SR	D	SF	5842	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5843	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/08/2011
		1	TT	C	ED	5848	MONITEUR D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	01/09/2011
		1	TT	B	AF	8284	RÉDACTEUR	01/11/2011
		1	TT	C	ED	9178	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9179	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9180	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9181	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9182	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9183	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9184	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9185	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9186	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9187	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/08/2011
		1	TT	C	ED	9188	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9189	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
		1	TT	C	ED	9190	AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE	01/09/2011
	Total	71						
	Total 96901 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	71						

96902 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
319	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	1	TT	B	ED	4945	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5067	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5082	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5159	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/08/2011
		1	TT	B	ED	5257	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	C	ED	5300	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5425	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5705	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/08/2011
		1	TT	C	ED	5706	AGENT D'ÉDUCATION	01/08/2011
		1	TT	C	ED	5708	AGENT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5709	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5728	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	5832	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	8545	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
		1	TT	B	ED	8550	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/05/2011
		1	TT	B	ED	8569	ADJOINT D'ÉDUCATION MI-TEMPS	01/09/2011
		1	TT	B	ED	8572	ADJOINT D'ÉDUCATION MI-TEMPS	01/09/2011
	Total	17						
	Total 96902 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	17						

96903 - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
319	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	1	TT	B	ED	5707	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/07/2011
		1	TT	B	ED	8576	ADJOINT D'ÉDUCATION	01/09/2011
	Total	2						
323	SANTE IFSI	1	TT	B	SA	2925	INFIRMIER	01/08/2011
	Total	1						
	Total 96903 - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	3						

97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
322	SANTE	1	TT	A	SA	2233	MEDECIN	01/07/2011
		1	TT	A	AF	2238	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/07/2011
		1	TT	A	SA	2239	MEDECIN	01/07/2011
		1	TT	A	AF	2266	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/05/2011
		1	TT	A	AF	2287	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/05/2011
		1	TT	C	SA	2302	AGENT MEDICO-TECHNIQUE	01/08/2011
		1	TT	B	SA	2306	INFIRMIER	01/05/2011
		1	AN	4	SF	2342	EMPLOYE D'ADMINISTRATION	01/03/2011
		1	TT	A	SA	2385	SAGE-FEMME	01/03/2011
		1	TT	A	SA	2409	MEDECIN	01/08/2011
		1	TT	A	SA	2523	INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE	01/09/2011
		1	TT	D	AF	2598	AGENT DE BUREAU	01/07/2011
		1	TT	A	SA	2611	MEDECIN	01/12/2011
		1	TT	B	AF	2705	RÉDACTEUR	01/08/2011
		1	AN	5	SF	2709	AGENT DE SERVICE	01/07/2011
		1	TT	C	AF	2721	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/02/2011
		1	AN	5	SF	2724	AGENT DE SERVICE	01/09/2011
		1	TT	A	SA	2741	MEDECIN	01/09/2011
		1	TT	A	SA	2743	SAGE-FEMME	01/09/2011
		1	TT	B	SA	2772	ASSISTANT QUALIFIE DE LABORATOIRE	01/08/2011
		1	AN	4	SF	2846	EMPLOYE D'ADMINISTRATION	01/08/2011
		1	TT	A	SA	2902	MEDECIN	01/08/2011
		1	TT	A	SA	2982	MEDECIN	01/05/2011
		1	TT	B	SA	2991	INFIRMIER	01/04/2011
		1	TT	C	SA	3029	AUXILIAIRE DE SOINS	01/11/2011
		1	TT	B	SA	3056	PREPARATEUR EN PHARMACIE	01/11/2011
		1	TT	A	SA	3146	MEDECIN	01/04/2011
		1	TT	A	SA	3147	PRATICIEN HOSPITALIER	01/09/2011
		1	TT	A	SA	3174	PRATICIEN HOSPITALIER	01/03/2011
		1	TT	A	SA	3189	SAGE-FEMME	01/06/2011
		1	TT	D	TE	3228	AIDE TECHNIQUE	01/08/2011
		1	TT	A	SA	3259	MEDECIN	01/05/2011
		1	TT	D	TE	3284	AIDE TECHNIQUE	01/11/2011
		1	TT	B	SA	3308	INFIRMIER	01/05/2011
		1	AN	5	SF	3348	AUXILIAIRE DE SANTE PUBLIQUE	01/03/2011
		1	TT	D	SA	3353	AIDE MEDICO-TECHNIQUE	01/09/2011
		1	TT	B	SA	6372	TECHNICIEN DE LABORATOIRE	01/11/2011
		1	TT	A	SA	6387	INFIRMIER ANESTHESISTE	01/12/2011
		1	TT	B	SA	6534	REEDUCATEUR	01/06/2011
		1	TT	A	SA	6585	MEDECIN	01/09/2011
		1	TT	A	SA	6586	MEDECIN	01/11/2011
		1	TT	A	SA	6720	MEDECIN	01/12/2011
		1	TT	A	SA	6910	MEDECIN	01/10/2011
		1	TT	B	SA	6933	INFIRMIER	01/08/2011
		1	TT	A	SA	6973	MEDECIN	01/05/2011
		1	TT	A	SA	7115	MEDECIN	01/06/2011
		1	TT	A	SA	7118	PRATICIEN HOSPITALIER	01/10/2011
		1	TT	A	TE	7370	INGENIEUR	01/08/2011
		1	TT	A	SA	7457	MEDECIN	01/06/2011
		1	TT	A	SA	7459	SAGE-FEMME	01/11/2011
		1	TT	A	SA	7738	MEDECIN	01/09/2011
		1	TT	A	AF	7966	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/08/2011
		1	TT	A	SA	7977	MEDECIN	01/08/2011
		1	TT	A	SA	8117	PRATICIEN HOSPITALIER	01/05/2011
		1	TT	A	SA	8455	PHARMACIEN	01/08/2011
		1	TT	A	SA	8505	PRATICIEN HOSPITALIER	01/05/2011
		1	TT	C	AF	8711	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/09/2011
	Total	57						
Total 97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE		57						

97002 - SANTE PUBLIQUE - PREVENTION

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
322	SANTE	1	TT	A	SE	2236	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	01/09/2011
		1	AN	2	SF	2273	INFIRMIER MONITEUR	01/11/2011
		1	TT	A	SA	2415	CHIRURGIEN DENTISTE	01/04/2011
		1	TT	A	SE	2440	PSYCHOLOGUE	01/09/2011
		1	TT	C	SA	2491	AGENT MEDICO-TECHNIQUE	01/02/2011
		1	TT	C	SA	2499	AGENT MEDICO-TECHNIQUE	01/09/2011
		1	TT	C	SA	2502	AGENT MEDICO-TECHNIQUE	01/12/2011
		1	TT	C	SA	2548	AUXILIAIRE DE SOINS	01/05/2011
		1	TT	A	SE	2644	PSYCHOLOGUE	01/09/2011
		1	TT	C	SA	2807	AGENT MEDICO-TECHNIQUE	01/08/2011
		1	TT	C	SA	2832	AGENT MEDICO-TECHNIQUE	01/12/2011
		1	TT	C	SA	3072	AUXILIAIRE DE SOINS	01/09/2011
		1	TT	A	SA	3150	CHIRURGIEN DENTISTE	01/07/2011
		1	TT	A	SA	3379	CHIRURGIEN DENTISTE	01/06/2011
		1	TT	D	AF	7278	AGENT DE BUREAU	01/09/2011
		1	TT	A	SA	7753	MEDECIN	01/11/2011
		1	TT	D	SA	7771	AIDE MEDICO-TECHNIQUE	01/09/2011
	Total	17						
Total 97002 - SANTE PUBLIQUE - PREVENTION		17						

97003 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N°Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
322	SANTE	1	TT	B	TE	2493	TECHNICIEN	01/08/2011
		1	TT	A	TE	2509	INGENIEUR	01/10/2011
		1	TT	B	TE	2514	TECHNICIEN	01/06/2011
		1	TT	C	TE	2516	AGENT TECHNIQUE	01/08/2011
		1	TT	C	TE	2522	AGENT TECHNIQUE	01/06/2011
		1	TT	B	TE	2533	TECHNICIEN	01/06/2011
		1	TT	C	TE	2535	AGENT TECHNIQUE	01/06/2011
		1	TT	C	TE	2536	AGENT TECHNIQUE	01/03/2011
		1	TT	A	TE	2607	INGENIEUR	01/02/2011
	Total	9						
325	SDR	1	AN	5	SF	1188	OUVRIER	01/07/2011
	Total	1						
337	AFFAIRES ECONOMIQUES	1	TT	B	AF	534	REDACTEUR	01/12/2011
	Total	1						
Total 97003 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES		11						

97101 - PROTECTION DE L'ENFANCE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat.	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
332	AFFAIRES SOCIALES	1	TT	B	SE	6016	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	01/05/2011
	Total	1						
Total 97101 - PROTECTION DE L'ENFANCE		1						

97102 - SOLIDARITE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat.	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
332	AFFAIRES SOCIALES	1	TT	C	SE	2779	AGENT SOCIAL	01/07/2011
	Total	1						
Total 97102 - SOLIDARITE		1						

97103 - COHESION SOCIALE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat.	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
328	AFFAIRES ADMINISTRATIVES	1	TT	B	AF	324	REDACTEUR	01/10/2011
		1	TT	B	AF	7071	REDACTEUR	01/10/2011
	Total	2						
332	AFFAIRES SOCIALES	1	AN	2	SF	6049	SECRETAIRE D'ADMINISTRATION	01/05/2011
		1	AN	3	SF	6078	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/02/2011
		1	TT	A	SE	6759	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	01/04/2011
		1	TT	B	AF	8197	REDACTEUR	01/08/2011
		1	TT	B	SE	8441	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	01/05/2011
	Total	5						
Total 97103 - COHESION SOCIALE		7						

97105 - JEUNESSE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat.	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
356	JEUNESSE SPORTS	1	AN	4	SF	5901	AIDE ANIMATEUR SPORTIF	01/04/2011
		1	AN	2	SF	6128	SECRETAIRE D'ADMINISTRATION	01/06/2011
	Total	2						
Total 97105 - JEUNESSE		2						

97106 - SPORTS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat.	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
356	JEUNESSE SPORTS	1	TT	B	SE	5870	EDUCATEUR DES APS	01/06/2011
		1	AN	5	SF	5909	AGENT DE SERVICE	01/04/2011
		1	AN	5	SF	5913	AGENT DE SERVICE	01/04/2011
		1	AN	4	SF	6814	EMPLOYE D'ADMINISTRATION	01/04/2011
	Total	4						
Total 97106 - SPORTS		4						

97301 - GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat.	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
353	ENVIRONNEMENT	1	TT	A	TE	1085	INGENIEUR	01/08/2011
		1	TT	A	TE	8128	INGENIEUR	01/08/2011
	Total	2						
Total 97301 - GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES		2						

97401 - RESEAU ROUTIER

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat.	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
327	EQUIPEMENT	1	TT	C	TE	1375	AGENT TECHNIQUE	01/07/2011
		1	TT	C	TE	1404	AGENT TECHNIQUE	01/02/2011
		1	TT	C	TE	1411	AGENT TECHNIQUE	01/07/2011
		1	TT	C	AF	1451	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/07/2011
		1	AN	5	SF	1554	OUVRIER	01/06/2011
		1	TT	D	TE	1643	AIDE TECHNIQUE	01/02/2011
		1	TT	D	TE	1824	AIDE TECHNIQUE	01/07/2011
		1	TT	C	TE	1961	AGENT TECHNIQUE	01/02/2011
		1	TT	D	TE	6324	AIDE TECHNIQUE	01/09/2011
		1	TT	D	AF	6448	AGENT DE BUREAU	01/09/2011
		1	TT	D	AF	6824	AGENT DE BUREAU	01/09/2011
		1	AN	5	SF	6834	OUVRIER	01/05/2011
		1	TT	C	TE	7358	AGENT TECHNIQUE	01/12/2011
		1	TT	D	TE	7667	AIDE TECHNIQUE	01/08/2011
		1	TT	D	TE	7850	AIDE TECHNIQUE	01/05/2011
		1	TT	B	TE	8090	TECHNICIEN	01/07/2011
		1	TT	C	TE	8092	AGENT TECHNIQUE	01/03/2011
		1	TT	D	TE	8948	AIDE TECHNIQUE	01/08/2011
	Total	18						
Total 97401 - RESEAU ROUTIER		18						

97402 - PORTS ET AEROPORTS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat.	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
327	EQUIPEMENT	1	TT	B	TE	1315	TECHNICIEN	01/02/2011
		1	TT	B	TE	1347	TECHNICIEN	01/02/2011
	Total	2						
Total 97402 - PORTS ET AEROPORTS		2						

97405 - POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat.	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
355	POSTE TELECOMMUNICATIONS	1	TT	A	AF	7923	ATTACHE D'ADMINISTRATION	01/12/2011
	Total	1						
Total 97405 - POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES		1						

97501 - TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat.	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
348	TRANSPORTS TERRESTRES	1	AN	3	SF	713	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/05/2011
		1	AN	4	SF	721	EMPLOYE D'ADMINISTRATION	01/05/2011
	Total	2						
Total 97501 - TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE		2						

97502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
327	EQUIPEMENT	1	DI	D	SF	7158	DOCKER ITINERANT	01/02/2011
		1	DI	D	SF	7423	DOCKER ITINERANT	01/09/2011
	Total	2						
Total 97502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES		2						

97601 - URBANISME

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
345	URBANISME	1	TT	D	AF	8496	AGENT DE BUREAU	01/09/2011
	Total	1						
Total 97601 - URBANISME		1						

97602 - GESTION DU DOMAINE PUBLIC

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
344	AFFAIRES FONCIERES	1	TT	C	TE	2052	AGENT TECHNIQUE	01/04/2011
	Total	1						
Total 97602 - GESTION DU DOMAINE PUBLIC		1						

97603 - AFFAIRES FONCIERES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
344	AFFAIRES FONCIERES	1	TT	D	TE	7885	AIDE TECHNIQUE	01/09/2011
		1	TT	B	AF	9098	REDACTEUR	01/07/2011
	Total	2						
Total 97603 - AFFAIRES FONCIERES		2						

99002 - FISCALITE DIRECTE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	Date d'effet
304	CONTRIBUTIONS	1	TT	B	AF	470	REDACTEUR	01/03/2011
	Total	1						
Total 99002 - FISCALITE DIRECTE		1						

TOTAL GENERAL	281

ANNEXE II

LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME SUR OPERATIONS ANCIENNES PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES

LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	900 POUVOIRS PUBLICS	
1.2006	Matériel et mobilier PR	26 018 322
2.2009	Matériels et équipements divers PR - 2009	11 766 280
550	Pr, en ch des rel° avec l'Etat, l'Europe, rel° région et internati, finan, budg, rationaL° dép publ, moder° fisc, réf ad	37 784 602
10.2006	Travaux d'aménagement et d'équipement du bâtiment IO	4 410 879
3.2009	Matériel & Equipement - Sce Imprimerie Officielle - 2009	130 202
551	Vice-présidence, en ch du dévelop des collectivités et du transf des compét, reconv° sites militaires, com°, rela° inst°	4 541 081
	TOTAL CHAPITRE 900	**42 325 683**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	901 MOYENS INTERNES	
9.2002	Aménagement des locaux - Tous services	588 177
12.2004	Matériel et mobilier de bureau - Tous services	368 159
2.2006	Matériel informatique et de bureau - PR et services rattachés	25 132 166
3.2008	Applications informatique (logiciels)	1 526 729
4.2009	Applications informatiques (logiciels) - PR et services rattachés - 2009	622 106
6.2009	Matériel informatique et de bureau - PR et services rattachés - 2009	3 821 977
550	Pr, en ch des rel° avec l'Etat, l'Europe, rel° région et internati, finan, budg, rational° dép publ, moder° fisc, réf ad	32 059 314
3.2007	Informatisation du JOPF	107 486
551	Vice-présidence, en ch du dévelop des collectivités et du transf des compét, reconv° sites militaires, com°, rela° inst°	107 486
112.2006	Construction de logements DEQ Australes (Raivavae et Rurutu)	20 009 938
19.2009	Acquisition d'outils d'impression photographique et cartographique	611 991
552	Ministère des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme	20 621 929
214.2006	Logements Santé Tuamotu Gambier	8 870 838
556	Ministère de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires	8 870 838
	TOTAL CHAPITRE 901	**61 659 567**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	903 PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	
55.2000	Subventions aux communes	1 393 066
57.2003	Subventions aux communes	168 133 205
50.2004	Subventions aux communes	40 000 000
101.2004	Participation au contrat de ville	25 112 559
34.2005	Subvention aux communes	1 447 636
83.2006	Subvention aux communes pour la réalisation de travaux VRD et de bétonnage (DGDE)	124 016 821
84.2006	Subvention aux communes pour la réalisation de programme de traitement des déchets (DGDE)	46 000 000
86.2006	Subvention aux communes pour la réalisation des programmes d'électrification (DGDE)	187 722 439
87.2006	Subvention aux communes pour la réalisation de construction et l'amenagement (DGDE)	55 998 967
88.2006	Subvention aux communes pour la réalisation d'AEP et d'assainissement des îles (DGDE)	138 806 864
89.2006	Subvention aux communes pour la réalisation des programme d'alimentat° en eau potable & d'assainissement des IDV (DGDE)	51 805 842
90.2006	Subvention aux communes pour acquisition d'engins et équipements de chantier	17 872 118
55.2007	Subvention aux communes : constructions ou aménagement de plateaux sportifs	77 738 972
65.2008	Subvention à la commune de ANAA - Abri paracycloniques de FAAITE (C.d.P.)	461 363
67.2008	Subvention à la commune de Arue - AEP (C.d.P.)	5 897 198
28.2009	Subvention à la commune de TEVA I UTA - station de chloration AEP (C.d.P.)	15 750 000
29.2009	Subvention à la commune de TEVA I UTA - rénovation des canalisations (C.d.P.)	18 667 727
30.2009	Subvention à la commune de TEVA I UTA - rénovation du réseau hydraulique route du cimetière (C.d.P.)	7 502 527
31.2009	Subvention à la commune de MAKEMO - citerne collective + réservoirs + unités de potabilisation (C.d.P.)	7 964 250
32.2009	Subvention à la commune de HUAHINE - AEP (C.d.P.)	46 300 000
33.2009	Subvention à la commune de TAHUATA - Exploration du forage de Hapatoni (C.d.P.)	19 090 909
34.2009	Subvention à la commune de FATU HIVA - 2ème phase schéma directeur AEP (C.d.P.)	11 136 364
36.2009	Subvention à la commune de FAAA - AEP étude et travaux phase 3 du SDAEP (C.d.P.)	9 587 427
38.2009	Subvention à la commune de UTUROA - Rénovation AEP Ouest (C.d.P)	40 409 091
40.2009	Subvention à la commune de RAIVAVAE - Rénovation AEP (C.d.P.)	81 099 109
41.2009	Subventions aux communes - Energies renouvelables - 2009	327 849 904
42.2009	Subvention à la commune de HUAHINE - AEP - Fourniture et pose réseau (C.d.P.)	7 954 545
44.2009	Subvention à la commune de UA POU - AEP de Hakahau - Tranche 1 (C.d.P.)	830 883
45.2009	Subvention à la commune de NUKU-HIVA -AEP Renforcement production d'eau à Terre déserte (C.d.P.)	19 536 364
46.2009	Subvention à la commune de TEVA I UTA - captage des sources Vaihiria (C.d.P.)	24 035 455

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	903 PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	
311.2009	Subvention à la commune de HAO - AEP Grosse réparation cuve stockage POERANI (C.d.P)	506 737
384.2009	Subvention exceptionnelle d'investissement au FIP	2 837 000 000
57.2010	Subventions aux communes - Energies renouvelables - Programmation 2010	5 000 000
58.2010	Subventions aux communes - Eclairages publics - Programmation 2010	1 000 000
551	Vice-présidence, en ch du dévelop des collectivités et du transf des compét, reconv° sites militaires, com°, rela° inst°	4 423 628 342
11.2005	Acquisition de matériels en Topofoncier	10 005 774
52.2009	Construction de l'abri paracyclonique de FAAITE (C.d.P.)	20 000 000
69.2010	Construction de l'abri paracyclonique de TIKEHAU (C.d.P.)	35 000 000
73.2010	Réhabilitation de l'abri paracyclonique de HAO (C.d.P.)	35 000 000
552	Ministère des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme	100 005 774
61.2006	Réserve de biosphère Commune de Fakarava	10 555 590
219.2006	Aménagements des espaces naturels	161 336 306
556	Ministère de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires	171 891 896
226.2006	Subvention à la commune de Moorea (Fare PGEM)	6 000 000
558	Ministère des ressources maritimes, en charge de la promotion de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture	6 000 000
	TOTAL CHAPITRE 903	**4 701 526 012**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	904 TOURISME	
62.2009	Aménagement du site touristique Motu Ofetaro (Raiatea)	4 293 700
554	Ministère du tourisme et des transports aériens internationaux, en charge de l'aéroport de Tahiti - Faa'a	4 293 700
	TOTAL CHAPITRE 904	**4 293 700**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	905 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	
231.2006	Abondement Fonds de Garantie de la Pêche hauturière	100 000 000
15.2008	Dispositifs de concentration de poissons (2008-2009)	23 088 018
66.2009	Machines à glace 2009	35 000 000
69.2009	Aides aux professionnels du secteur aquacole 2009	40 000 000
89.2010	Abris stands poissonneries	20 000 000
558	Ministère des ressources maritimes, en charge de la promotion de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture	218 088 018
69.2003	Dotation pour le développement de l'agriculture	5 620 221
82.2009	Renouvellement du matériel et création d'équipement forestier	269 655
148.2009	Rénovation des bâtiments de l'abattoir	881 422
559	Ministère de l'économie rurale, en ch de l'agricultu, de l'élevage, des forêts et de la promot° des agro-biotechnologies	6 771 298
113.2001	Remise en état des hangars à coprah	240
561	Ministère du développement des archipels et des transports intérieurs	240
	TOTAL CHAPITRE 905	**224 859 556**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	906 ECONOMIE GENERALE	
9.2005	Amélioration des outils de prévision économique	2 303 005
1.2007	Construction d'ateliers pour PME	170 400 000
86.2009	Subvention à l'association "Centre d'Assistance à la Gestion (CAG) - équipements du CAG	5 000 000
284.2009	Acquisition de stands d'exposition	3 090 000
286.2009	Aide au petit commerce	20 000 000
324.2009	Dispositif ACDE	29 880 000
118.2010	Aide au petit commerce - 2010	35 000 000
553	Ministère de la reconv° éco, du com exté, de l'industr et de l'ent, en ch de l'éco numé et du dévelop des technol vertes	265 673 005
	TOTAL CHAPITRE 906	**265 673 005**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	908 CULTURE ET PATRIMOINE	
24.2008	Subvention ICA - Amélioration des conditions de numérisation et de conservation du patrimoine audiovisuel	9 727 819
551	Vice-présidence, en ch du dévelop des collectivités et du transf des compét, reconv° sites militaires, com°, rela° inst°	9 727 819
	TOTAL CHAPITRE 908	**9 727 819**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	909 ENSEIGNEMENT	
12.2007	Lycée polyvalent de TARAVAO (Etat-Educ 2008 et 2009)	49 434 799
228.2007	Equipements et travaux des collèges et lycées- ens professionnel	1 865 625
27.2008	Mise en place Circonscription Pédagogique de MOOREA	8 000 000
78.2008	Travaux de sécurisation et mises aux normes du CEDOP	410
99.2009	Construction d'un CETAD au Collège de Huahine	150 000 000
100.2009	Construction d'un bâtiment R+3 , Collège du Taaone - Etudes	140 000 000
101.2009	Créations d'Unité Pédagogique d'Intégration (UPI)	49 062 802
102.2009	Construction de bâtiments du Collège Afareaitu	150 000 000
104.2009	Création du pôle Ingénieur du lycée du Taaone	110 000 000
105.2009	Mises aux normes de la station d'épuration du lycée de Taaone	29 760 000
114.2009	Extension de l'internat du Collège Afareaitu	44 000 000
121.2009	Subvention d'Investissement IRD -CPRBI (C.d.P)	4 193 192
122.2009	Extention du centre d'Hébergement Etudiants UPF	600 000 000
325.2009	Lycée Taravao-Extension de l'atelier	32 000 000
329.2009	Lycée Taravao-Extension réfectoire	13 000 000
557	Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	1 381 316 828
	TOTAL CHAPITRE 909	**1 381 316 828**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	910 SANTE	
36.2008	CHT - Raccordement climatisation par eaux de mer	415 000 000
552	Ministère des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme	415 000 000
76.2002	Hôpital d' Afareaitu Moorea (2è Cdév)	935 897
103.2005	Centre Mère et enfant	22 461 450
19.2007	Hôpital de Afareaitu	4 500 853
21.2007	Subventions au CHPF	11 727 606
146.2009	Construction et équipement laboratoire LAV ILM (C.d.P.)	228 000 000
556	Ministère de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires	267 625 806
	TOTAL CHAPITRE 910	**682 625 806**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	911 VIE SOCIALE	
149.2009	Subventions diverses PR - 2009	40 000 000
550	Pr, en ch des rel° avec l'Etat, l'Europe, rel° région et internati, finan, budg, rational° dép publ, moder° fisc, réf ad	40 000 000
161.2009	Acquisition terrain avec entrepôt y édifié à Vaitarua - Taravao	92 452 800
552	Ministère des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme	92 452 800
50.2007	Subvention IIME - Construction annexes Taravao	192 420 912
150.2009	Subventions crèches et garderies - Mises aux normes et rénovations	243 056 792
555	Ministère de la solidarité et de la famille, en ch de la réforme de la protect° sociale général. et des pers vulnérables	435 477 704
145.2001	Equipements sportifs de jeunesse et de proximité	5 802 941
563	Ministère de la jeunesse et des sports	5 802 941
	TOTAL CHAPITRE 911	**573 733 445**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	913 ENVIRONNEMENT	
91.1995	Programme d'assainissement des eaux usées Tahiti (cd.10.01)	74 931 039
230.1998	Matériel de collecte sélective	9 327 944
49.2000	Unité de traitement des déchets à risques infectueux de NIVEE	280 000 000
44.2003	CET de Rapa	757 813
165.2009	Avance en Compte Courant aux SEM SEP et Vai Tama	991 000
556	Ministère de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires	366 007 796
	TOTAL CHAPITRE 913	**366 007 796**

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	914 RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	
146.1995	Renforcement digue Hakahau (CD.09.03.04)	355 163
38.1998	Route Taiohae - Terre déserte - tranches 1/4 et 2/4	650 000 000
79.1998	Ouvrages portuaires - Marquises	11 538
85.1998	Bâtiments portuaires Uturoa	1 100 859
80.2003	Construction d'un hangar machine GBA	123 690
22.2004	PAPB - IDV	95 800 973
33.2004	Etudes aéronautiques préliminaires sur l'archipel des Marquises	11 977 250
71.2004	Etudes générales maritimes	9 240
87.2004	Construction aérodrome Hikueru (DGDE)	11 329 458
61.2005	Aménagement de la piste entre Hanapaoa et Motuua - tranche 1/4	94 063 732
123.2005	Réfection quai Avatoru	49 075 465
127.2006	Bétonnage route FATU HIVA	11 000
134.2006	RT 421 à Nuku Hiva	1 335 323
136.2006	Aménagement et bétonnage route entre l'aérodrome et le village à Takapoto	54 131 016
142.2006	Grosses réparations du radier de NAPUKA	33 747 444
143.2006	Reconstruction ouvrage sur la rivière VAIOA - ATUONA - HIVA OA	385 000
166.2006	Extension de l'aérodrome de VAHITAHI pour Beechcraft King (DGDE)	15 235 541
173.2006	Réparation de l'ancien quai de Taihoae à Nuku Hiva	25 811 173
189.2006	Aménagement du débarcadère de Faaaha	100 000 000
76.2007	Construction de centres d'exploitation - Secteur Est et Ouest	60 000 000
77.2007	Abri à passagers Makatea	181 156
104.2007	Betonnage routes à Takapoto et Takaroa	11 817 034
107.2007	Revêtement routiers à Moorea	250 000 000
113.2007	Bétonnage route de Tiputa à Rangiroa - tranche 1/3	45 000 000
134.2007	Protection littoral Mataiva	49 347 927
172.2007	Bétonnage routes au village Ahe - tranche 1/2	30 000 000
201.2007	Quai de Ohotu	30 000 000
202.2007	Dragage du chenal de Fakarava	25 000 000
209.2007	Protection du littoral de Taiohae	80 000 000
211.2007	Protection du littoral Tikehau	25 393 598
110.2008	Aménagements et revêtements routiers secteur Poutoru-Patii (Tahaa)	250 000 000
116.2008	Aménagement carrefours Faa'a	15 000 000
119.2008	Reconstruction de 4 ponceaux à Patii Tahaa	40 564 320
121.2008	Aménagement et bétonnage route au village (Taenga)	2 327 982
124.2008	Remblai à Faaite	9 010 000
126.2008	Rénovation du sleepway à Reao	858 241
129.2008	Radier de Panikomiko à Takapoto (études)	4 829 600
130.2008	Chenal et pont de route Nake à Takapoto (études)	4 639 020
131.2008	Radier de Tigerehoa à Takaroa (études)	4 835 200
145.2008	Protection des berges Titaaviri	297 634 307

**LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES
PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES
BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	914 RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	
177.2009	Hangars DEQ structures Hao - Moorea	395 291
180.2009	Bétonnage route Arutua - tranches 1/3 et 2/3	30 000 000
188.2009	Bétonnage de la route de liaison Rapa - tranche 1/3	45 000 000
195.2009	Etudes comptage routier 2009	2 271 872
203.2009	Etudes générales routières 2009	3 450 365
213.2009	Matériels et équipements pour travaux subaquatiques 2009	22 674
221.2009	Installation d'un ponton flottant à Taiohae (Nuku Hiva)	20 000 000
222.2009	Réhabilitation et aménagements divers ouvrages maritimes Tahiti 2009	181 500
223.2009	Installation d'un ponton flottant à Atuona (Hiva Oa)	20 000 000
349.2009	Protection des berges Tahaa - 2009	10 003 925
353.2009	Aménagement de la rivière PAPEHAUA (Faaa)	16 516 200
357.2009	Aménagement de la rivière Maara (Papeari)	15 000 000
365.2009	Aménagement de la rivière Tipaerui	1 899 000
366.2009	Aménagement de la rivière MATEORO (Papara)	70 000 000
369.2009	Aménagement de la rivière MARUAPO (Punaauia)	17 408 640
376.2009	Aménagement de la rivière VAIAHA à Puurai (Faaa)	2 972 000
378.2009	Aménagement de la rivière PIAFAU(Faaa)	12 715 600
185.2010	Etude désenclavement Para Atger à Tahaa	25 000 000
223.2010	Reconstruction du platelage du quai de Vaitape - Bora-Bora	40 000 000
259.2010	Etudes générales d'assainissement - 2010	15 000 000
552	Ministère des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme	2 728 779 317
147.2005	Subvention pour le développement des Energies Renouvelables	154 685 674
68.2007	Programme photovoltaique 2007	9 959 427
553	Ministère de la reconv° éco, du com exté, de l'industr et de l'ent, en ch de l'éco numé et du dévelop des technol vertes	164 645 101
117.2007	Véhicules de lutte incendie des aéronefs	46 000 000
561	Ministère du développement des archipels et des transports intérieurs	46 000 000
	TOTAL CHAPITRE 914	**2 939 424 418**

LISTE DES AJUSTEMENTS NEGATIFS SUR OPERATIONS ANCIENNES PROPOSES PAR LES MINISTERES TECHNIQUES BUDGET INVESTISSEMENT - EXERCICE 2011

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	915 TRANSPORTS	
87.2002	Avion ATR 42-500	8 142 702
550	Pr, en ch des rel° avec l'Etat, l'Europe, rel° région et internati, finan, budg, rational° dép publ, moder° fisc, réf ad	8 142 702
30.2004	Matériels et grosses réparations de navires de la flotille administrative	152 618
552	Ministère des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme	152 618
273.2010	Participation au capital d'Air Tahiti Nui - 2010	500 000 000
554	Ministère du tourisme et des transports aériens internationaux, en charge de l'aéroport de Tahiti - Faa'a	500 000 000
258.2009	Développement du transport en commun	80 000 000
561	Ministère du développement des archipels et des transports intérieurs	80 000 000
	TOTAL CHAPITRE 915	**588 295 320**

N° AP	LIBELLES	MONTANT AP MESURES NOUVELLES
	916 URBANISME, HABITAT ET FONCIER	
305.1995	Subvention SETIL - Logements sociaux (CD.13.01)	21 638 824
74.1999	Cadastrage (Cv renft auton éco PF) - (FREPF-DGDE)	72
170.2008	Subvention SAGEP - Etudes d'aménagement et de faisabilité 2010	100 000 000
272.2009	Travaux sur bien du domaine privé du pays-2009	83 705 639
552	Ministère des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme	205 344 535
127.2001	Subv OPH - Habitat groupé (2è Cdév)	53 914 244
224.2006	Subv. OPH - Const. Logts sociaux - habitat groupé (DGDE)	555 015 000
48.2008	Subvention OPH - Acquisition foncière	380 880 019
261.2009	Subvention OPH - Lotissement TEAHATEA (C.d.P.)	115 812 000
263.2009	Subvention OPH - Réhabilitation PAPEAVA (C.d.P.)	46 500 000
264.2009	Subvention OPH - Réhabilitation TIPAERUI GRAND (C.d.P.)	57 000 000
265.2009	Subvention OPH - Réhabilitation TITIORO UTA (C.d.P.)	73 500 000
304.2009	Subvention OPH-Chauffe eau solaire (F.E.I)	10 216 633
555	Ministère de la solidarité et de la famille, en ch de la réforme de la protect° sociale général. et des pers vulnérables	1 292 837 896
	TOTAL CHAPITRE 916	**1 498 182 431**

TOTAL GENERAL	**13 339 651 386**

ANNEXE III

Liste des changements de libellés

N° AP	AU LIEU DE :	LIRE :
38.1998	Route Taiohae - Terre déserte (Cv remb auton éco PF) (DGDE)	Route Taiohae - Terre déserte - tranches 1/4 et 2/4
61.2005	Aménagement de la piste entre Hanapaoa et Motuua	Aménagement de la piste entre Hanapaoa et Motuua - tranche 1/4
122.2006	Etude requalification RT1 - Punaauia	Requalification RT1 - Punaauia
50.2007	Subvention IIME - construction Impro de Taravao	Subvention IIME - Construction annexes Taravao
113.2007	Bétonnage route de Tiputa à Rangiroa	Bétonnage route de Tiputa à Rangiroa - tranche 1/3
172.2007	Bétonnage routes au village Ahe	Bétonnage routes au village Ahe - tranche 1/2
97.2008	Etudes sécurité piétonne secteur Mahina à Punaauia	Sécurité piétonne secteur Mahina à Punaauia
152.2008	Etudes d'assainissement des zones amont de la RC de Bora Bora	Assainissement des zones amonts et avals, route territoriale de Bora Bora
100.2009	Construction d'un bâtiment R+2 , Collège du Taaone (Etat-Educ 2007 et 2010)	Construction d'un bâtiment R+3 , Collège du Taaone - Etudes
110.2009	Construction et réhabilitation de bâtiments du Collège de Ua Pou	Construction et réhabilitation de bâtiments du Collège de Ua Pou Etudes
111.2009	Construction du lycée de Moorea -études	Construction du lycée de Moorea - acquisition du terrain et études
119.2009	Construction d'un internat au LP de Faaa - Etudes (Etat-Educ 2009)	Construction d'un internat au LP de Faaa (Etat-Educ 2009)
167.2009	Participation au capital société SPIN câble	Projet de câble Transpacifique
171.2009	Etudes d'aménagements route Saint Hilaire	Aménagements route Saint Hilaire
180.2009	Bétonnage route Arutua	Bétonnage route Arutua - tranches 1/3 et 2/3
181.2009	Bétonnage route Niau	Bétonnage route Niau - tranche 1/2
188.2009	Bétonnage de la route de liaison - RAPA	Bétonnage de la route de liaison Rapa - tranche 1/3
191.2009	Bétonnage route Vairaatea	Bétonnage route Vairaatea - tranche 1/2
229.2009	Agrandissement du quai de Vairao	Agrandissement du quai de Vairao - Etudes
323.2009	Construction centre de recherche agronomique - études	Construction centre de recherche agronomique
337.2009	Lycée professionnel de Mahina : Extension de l'internat (complément)	Lycée professionnel de Mahina : Extension de l'internat (complément) (Etat-Educ 2011)
4.2010	Etude travaux aménagement et équipement des ateliers	Aménagement et équipement des ateliers IO
31.2010	Subventions aux communes - Constructions à vocation économique - 2010	Subventions aux communes - Constructions à vocation économique - Programmation 2010
32.2010	Subventions aux communes - Extensions et aménagements de cimetières - 2010	Subventions aux communes - Extensions et aménagements de cimetières - Programmation 2010
33.2010	Subventions aux communes -Installations sportives - 2010	Subventions aux communes -Installations sportives - Programmation 2010
34.2010	Subventions aux communes -Distribution électrique - 2010	Subventions aux communes -Distribution électrique - Programmation 2010
35.2010	Subventions aux communes - Traitement des déchets - 2010	Subventions aux communes - Traitement des déchets - Programmation 2010

ANNEXE III

Liste des changements de libellés

N° AP	AU LIEU DE :	LIRE :
36.2010	Subventions aux communes - Collecte des déchets - 2010	Subventions aux communes - Collecte des déchets - Programmation 2010
49.2010	Subventions aux communes - Aménagements divers - 2010	Subventions aux communes - Aménagements divers - Programmation 2010
50.2010	Subventions aux communes - Constructions de batiments communaux - 2010	Subventions aux communes - Constructions de batiments communaux - Programmation 2010
51.2010	Subventions aux communes - Production électrique - 2010	Subventions aux communes - Production électrique - Programmation 2010
52.2010	Subventions aux communes - Engins - 2010	Subventions aux communes - Engins - Programmation 2010
53.2010	Subventions aux communes - Moyens de transport - 2010	Subventions aux communes - Moyens de transport - Programmation 2010
54.2010	Subventions aux communes - Travaux de voirie - 2010	Subventions aux communes - Travaux de voirie - Programmation 2010
55.2010	Subventions aux communes - AEU - 2010	Subventions aux communes - AEU - Programmation 2010
56.2010	Subventions aux communes - AEP - 2010	Subventions aux communes - AEP - Programmation 2010
57.2010	Subventions aux communes - Energies renouvelables - 2010	Subventions aux communes - Energies renouvelables - Programmation 2010
58.2010	Subventions aux communes - Eclairages publics - 2010	Subventions aux communes - Eclairages publics - Programmation 2010
82.2010	Aménagement touristique du site trou du souffleur - Etudes	Aménagement touristique du site trou du souffleur
125.2010	Subvention DDEC - Reconstruction de l'école maternelle Saint Joseph de Taiohae	Subvention DDEC - Reconstruction, aménagement et équipement CED de Makemo
131.2010	Subvention ENMPF - Travaux, aménagement et équipement - 2010	Subvention ENMPF - Travaux, aménagement et équipement - 2011
199.2010	Etudes pour l'aménagement de la route du lycée de Taravao	Etudes pour l'aménagement de l'agglomération de Taravao
206.2010	Bétonnage de route à TATAKOTO	Bétonnage de route à Tatakoto - tranche 1/2
238.2010	Etudes hydrauliques paysagères HOTUAREA	Etudes hydrauliques HOTUAREA à Faa'a
269.2010	Remplacement du navire Tahiti Nui 7	Remplacement du navire Tahiti Nui 7 - Etudes
304.2010	Station d'élevage auxilliaire - étude	Station d'élevage auxilliaire
308.2010	Fare artisanal Fakarava	Fare artisanal Maupiti
312.2010	Subvention Camica - Abri paracyclonique CED Makemo (C.d.P.)	Subvention DDEC - Abri paracyclonique CED Makemo (C.d.P.)

Annexe IV

Liste des Autorisations de Programme à clôturer

2000	AP	LIBELLE
900	1.2006	Matériel et mobilier PR
900	2.2009	Matériels et équipements divers PR - 2009
900	3.2009	Matériel & Equipement - Sce Imprimerie Officielle - 2009
901	2.2001	Décentralisation centres administratifs archipels (2è Cdév)
901	3.2002	Applications informatiques communes (Logiciels et matériels)
901	9.2002	Aménagement des locaux - Tous services
901	31.2003	Banque de données numérisées
901	9.2004	Equipements informatiques tous services
901	12.2004	Matériel et mobilier de bureau - Tous services
901	45.2005	Sécurité bâtiment A1 et A2
901	2.2006	Matériel informatique et de bureau - PR et services rattachés
901	17.2006	Grosses réparations bâtiments DEQ INFRA Tipaerui
901	112.2006	Construction de logements DEQ Australes (Raivavae et Rurutu)
901	214.2006	Logements Santé Tuamotu Gambier
901	3.2007	Informatisation du JOPF
901	3.2008	Applications informatique (logiciels)
901	28.2008	Acquisition gestion électronique de documents
901	31.2008	Acquisition de logiciels destinés aux écoles
901	4.2009	Applications informatiques (logiciels) - PR et services rattachés - 2009
901	6.2009	Matériel informatique et de bureau - PR et services rattachés - 2009
901	16.2009	Equipements informatiques - Tous services 2009
901	19.2009	Acquisition d'outils d'impression photographique et cartographique
901	21.2009	Matériel de transport DEQ 2009
901	22.2009	Aménagement et travaux de rénovation des circonscriptions et centres administratifs archipels 2009
901	24.2009	Logement Tavana Hau Marquises (Etudes)
901	25.2009	Construction centre administratif de HAO
901	26.2009	Construction centre administratif des Australes
901	17.2010	Etudes pour climatisation solaire du bâtiment administratif A2
901	26.2010	Bâtiment administratif de la Direction de la santé
903	55.2000	Subventions aux communes
903	50.2004	Subventions aux communes
903	11.2005	Acquisition de matériels en Topofoncier
903	151.2005	Subvention EGAT -Aménagement du domaine public d'Atimaono
903	218.2006	Bâtiment para-cyclonique à Fangatau
903	226.2006	Subvention à la commune de Moorea (Fare PGEM)
903	28.2009	Subvention à la commune de TEVA I UTA - station de chloration AEP (C.d.P.)
903	29.2009	Subvention à la commune de TEVA I UTA - rénovation des canalisations (C.d.P.)
903	30.2009	Subvention à la commune de TEVA I UTA - rénovation du réseau hydraulique route du cimetière (C.d.P.)
903	31.2009	Subvention à la commune de MAKEMO - citerne collective + réservoirs + unités de potabilisation (C.d.P.)
903	32.2009	Subvention à la commune de HUAHINE - AEP (C.d.P.)
903	33.2009	Subvention à la commune de TAHUATA - Exploration du forage de Hapatoni (C.d.P.)
903	34.2009	Subvention à la commune de FATU HIVA - 2ème phase schéma directeur AEP (C.d.P.)
903	38.2009	Subvention à la commune de UTUROA - Rénovation AEP Ouest (C.d.P)
903	42.2009	Subvention à la commune de HUAHINE - AEP - Fourniture et pose réseau (C.d.P.)
903	45.2009	Subvention à la commune de NUKU-HIVA -AEP Renforcement production d'eau à Terre déserte (C.d.P.)
903	46.2009	Subvention à la commune de TEVA I UTA - captage des sources Vaihiria (C.d.P.)
903	50.2009	Subvention EGAT - Acquisitions de matériels 2009
903	276.2009	Constuction de l'abri paracyclonique de TAKAROA (C.d.P)

Annexe IV

Liste des Autorisations de Programme à clôturer

2000	AP	LIBELLE
903	384.2009	Subvention exceptionnelle d'investissement au FIP
903	79.2010	Subventions FDA - Travaux immobiliers et Equipements (archipels 2010)
904	188.1994	Aménagement de relais nautiques (CD.03.09)
904	62.2009	Aménagement du site touristique Motu Ofetaro (Raiatea)
904	279.2009	Signalétique des sites touristiques
905	89.2001	Pêche hauturière semi-industrielle (2è Cdév)
905	69.2003	Dotation pour le développement de l'agriculture
905	16.2005	Développement des nouvelles filières aquacoles
905	39.2005	Subvention pour le développement de la pêche
905	231.2006	Abondement Fonds de Garantie de la Pêche hauturière
905	38.2007	Réfection des pistes du lotissement ananas, Opunohu, Moorea
905	15.2008	Dispositifs de concentration de poissons (2008-2009)
905	66.2009	Machines à glace 2009
905	69.2009	Aides aux professionnels du secteur aquacole 2009
905	79.2009	Aménagement véhicules
905	82.2009	Renouvellement du matériel et création d'équipement forestier
905	148.2009	Rénovation des bâtiments de l'abattoir
905	281.2009	Dispositif de production de glace n° 3
905	321.2009	Achat de reproducteurs caprins
905	89.2010	Abris stands poissonneries
905	105.2010	Subvention à l'aménagement rural - Projets collectifs - 2010
906	9.2005	Amélioration des outils de prévision économique
906	86.2009	Subvention à l'association "Centre d'Assistance à la Gestion (CAG) - équipements du CAG
906	284.2009	Acquisition de stands d'exposition
906	324.2009	Dispositif ACDE
907	88.2009	CMNP - Matériel technique
907	89.2009	CMNP - Infrastructure
907	121.2010	Achat d'un moteur hors bord
908	162.2001	Acquisition de pièces d'art océanien (2è Cdév)
908	77.2008	Subvention à Heiva Nui - Réaménagement de la place To'ata et acquisitions diverses
909	28.2003	Subv d'invest aux lycées et collèges (2è Cdév)
909	96.2004	Subvention d'investissement aux lycées et collèges
909	13.2007	Viabilisation des terrains lycées et collèges
909	157.2007	Matériel informatique - Ecole primaire
909	161.2007	Mobiliers et équipements pédagogiques - (Etat-Educ 2007)
909	228.2007	Equipements et travaux des collèges et lycées- ens professionnel
909	229.2007	Acquisitions immobilières - Education
909	27.2008	Mise en place Circonscription Pédagogique de MOOREA
909	32.2008	Acquisition logiciel et matériel informatique
909	78.2008	Travaux de sécurisation et mises aux normes du CEDOP
909	79.2008	Equipements de la division de l'imprimerie de la DEP
909	97.2009	Equipement des CJA 2009
909	99.2009	Construction d'un CETAD au Collège de Huahine
909	101.2009	Créations d'Unité Pédagogique d'Intégration (UPI)
909	102.2009	Construction de bâtiments du Collège Afareaitu
909	104.2009	Création du pôle Ingénieur du lycée du Taaone
909	105.2009	Mises aux normes de la station d'épuration du lycée de Taaone
909	114.2009	Extension de l'internat du Collège Afareaitu

Annexe IV

Liste des Autorisations de Programme à clôturer

2000	AP	LIBELLE
909	117.2009	Agrandissement de l'atelier de génie civil du Lycée Polyvalent de Taaone (Etat-Educ 2008)
909	121.2009	Subvention d'investissement IRD -CPRBI (C.d.P)
909	325.2009	Lycée Taravao-Extension de l'atelier
909	329.2009	Lycée Taravao-Extension réfectoire
910	76.2002	Hôpital d' Afareaitu Moorea (2è Cdév)
910	103.2005	Centre Mère et enfant
910	19.2007	Hôpital de Afareaitu
910	21.2007	Subventions au CHPF
910	36.2008	CHT - Raccordement climatisation par eaux de mer
910	141.2009	Rénovation et équipements bâtiments santé Tuamotu Gambier 2009
910	142.2009	Rénovation et équipements bâtiments santé Iles de la Société 2009
910	146.2009	Construction et équipement laboratoire LAV ILM (C.d.P.)
911	145.2001	Equipements sportifs de jeunesse et de proximité
911	56.2003	Subv IJSPF - Prog d'équipts sportifs et de jeunesse
911	149.2009	Subventions diverses PR - 2009
911	156.2009	Subvention IJSPF - Remise aux normes du Complexe Sportif de Fautaua
911	161.2009	Acquisition terrain avec entrepôt y édifié à Vaitarua - Taravao
911	162.2010	Subvention IJSPF - Rénovation du CES de Faaa
913	165.1998	Programmes de traitements des déchets
913	36.2002	Elevage et repeuplement des tortues marines
913	44.2003	CET de Rapa
913	58.2006	Ligne de mvage
913	72.2006	Traitements des déchets dans les archipels (études générales et PGD)
913	165.2009	Avance en Compte Courant aux SEM SEP et Vai Tama
914	94.1994	Etudes aéroportuaires (DGDE)
914	146.1995	Renforcement digue Hakahau (CD.09.03.04)
914	28.1998	Réseau routier IDV (DGDE)
914	79.1998	Ouvrages portuaires - Marquises
914	85.1998	Bâtiments portuaires Uturoa
914	74.2002	PAPB Tahiti - (DGDE)
914	80.2003	Construction d'un hangar machine GBA
914	120.2003	Etudes aéroportuaires (FREPF-DGDE)
914	22.2004	PAPB - IDV
914	33.2004	Etudes aéronautiques préliminaires sur l'archipel des Marquises
914	36.2004	Quai de Makemo (DGDE)
914	41.2004	Equipements de sécurité
914	71.2004	Etudes générales maritimes
914	83.2004	PAPB-Tuamotu Gambiers (DGDE)
914	87.2004	Construction aérodrome Hikueru (DGDE)
914	58.2005	Bétonnage routes sur 1,5 km à Tapeata
914	88.2005	Protection littoral Aneou
914	108.2005	Bâtiments techniques aérodrome de Nuku Hiva
914	109.2005	Extension aérodrome Rurutu ATR42 ->ATR72
914	123.2005	Réfection quai Avatoru
914	129.2005	Grosses réparations ouvrages portuaires Australes
914	147.2005	Subvention pour le développement des Energies Renouvelables
914	29.2006	RT2 section Faaone
914	31.2006	Route de Pamatai à Faa'a (DGDE)

Page LEXPOL 44 sur 47

Annexe IV

Liste des Autorisations de Programme à clôturer

2000	AP	LIBELLE
914	49.2006	Coffres pour caboteurs aux TG - Tranches 1,2 et 3
914	53.2006	Débarcadère protégé de la baie de Motopu Tahuata
914	54.2006	Reconstruction mur de quai Katiu-TG
914	134.2006	RT 421 à Nuku Hiva
914	136.2006	Aménagement et bétonnage route entre l'aérodrome et le village à Takapoto
914	142.2006	Grosses réparations du radier de NAPUKA
914	143.2006	Reconstruction ouvrage sur la rivière VAIOA - ATUONA - HIVA OA
914	153.2006	PAPB ISLV
914	166.2006	Extension de l'aérodrome de VAHITAHI pour Beechcraft King (DGDE)
914	173.2006	Réparation de l'ancien quai de Taihoae à Nuku Hiva
914	192.2006	Aménagement de la jetée de Hakahetau à Ua Pou
914	60.2007	Subvention à TNTV
914	68.2007	Programme photovoltaique 2007
914	69.2007	Protection littoral Manihi
914	76.2007	Construction de centres d'exploitation - Secteur Est et Ouest
914	77.2007	Abri à passagers Makatea
914	80.2007	Système automatique de suivi Météo (METAR)
914	102.2007	Balisage maritime
914	104.2007	Bétonnage routes à Takapoto et Takaroa
914	114.2007	Réseau routier Australes
914	126.2007	Grosses réparations ouvrages portuaires - tous archipels
914	129.2007	Protection littoral mairie école Pukarua
914	132.2007	Matériels lourds
914	134.2007	Protection littoral Mataiva
914	136.2007	PAPB - ATUONA
914	144.2007	Quai de Otepa - HAO
914	147.2007	Réseau routier Hiva oa
914	190.2007	Construction de dalots à Raiatea
914	202.2007	Dragage du chenal de Fakarava
914	209.2007	Protection du littoral de Taiohae
914	211.2007	Protection du littoral Tikehau
914	42.2008	Electrification solaire connecté réseau
914	88.2008	Electrification solaire site isolé - 2008
914	110.2008	Aménagements et revêtements routiers secteur Poutoru-Patii (Tahaa)
914	116.2008	Aménagement carrefours Faa'a
914	119.2008	Reconstruction de 4 ponceaux à Patii Tahaa
914	121.2008	Aménagement et bétonnage route au village (Taenga)
914	124.2008	Remblai à Faaite
914	126.2008	Rénovation du sleepway à Reao
914	129.2008	Radier de Panikomiko à Takapoto (études)
914	130.2008	Chenal et pont de route Nake à Takapoto (études)
914	131.2008	Radier de Tigerehoa à Takaroa (études)
914	134.2008	Balisage maritime 2008
914	145.2008	Protection des berges Titaaviri
914	177.2009	Hangars DEQ structures Hao - Moorea
914	193.2009	Matériels, équipements et aménagements sécurité routière 2009
914	195.2009	Etudes comptage routier 2009
914	212.2009	Balisage maritime 2009

Annexe IV

Liste des Autorisations de Programme à clôturer

2000	AP	LIBELLE
914	213.2009	Matériels et équipements pour travaux subaquatiques 2009
914	215.2009	Matériels et équipements pour bateaux des phares et balises 2009
914	217.2009	Coffres pour caboteurs aux TG - 2009
914	221.2009	Installation d'un ponton flottant à Taiohae (Nuku Hiva)
914	222.2009	Réhabilitation et aménagements divers ouvrages maritimes Tahiti 2009
914	223.2009	Installation d'un ponton flottant à Atuona (Hiva Oa)
914	235.2009	Réhabilitation et aménagements divers ouvrages maritimes Australes 2009
914	249.2009	Etudes protection des berges Mateoro -Papara
914	346.2009	Protection des berges Moorea - 2009
914	349.2009	Protection des berges Tahaa - 2009
914	353.2009	Aménagement de la rivière PAPEHAUA (Faaa)
914	357.2009	Aménagement de la rivière Maara (Papeari)
914	365.2009	Aménagement de la rivière Tipaerui
914	366.2009	Aménagement de la rivière MATEORO (Papara)
914	369.2009	Aménagement de la rivière MARUAPO (Punaauia)
914	376.2009	Aménagement de la rivière VAIAHA à Puurai (Faaa)
914	378.2009	Aménagement de la rivière PIAFAU(Faaa)
914	185.2010	Etude désenclavement Para Atger à Tahaa
914	223.2010	Reconstruction du platelage du quai de Vaitape - Bora-Bora
915	30.2000	Remplacement des navires de la flotille administrative (DGDE)
915	87.2002	Avion ATR 42-500
915	30.2004	Matériels et grosses réparations de navires de la flotille administrative
915	81.2005	Amélioration de la sécurité routière
915	258.2009	Développement du transport en commun
915	259.2009	Grosses réparations navires flotille administrative 2009
915	273.2010	Participation au capital d'Air Tahiti Nui - 2010
916	305.1995	Subvention SEM IL - Logements sociaux (CD 13.01)
916	74.1999	Cadastrage (Cv renfl auton éco PF) - (FREPF-DGDE)
916	48.2004	Subvention OPH - Habitat dispersé (DGDE) Prog 2004
916	170.2008	Subvention SAGEP - Etudes d'aménagement et de faisabilité 2010
916	263.2009	Subvention OPH - Réhabilitation PAPEAVA (C.d.P.)
916	264.2009	Subvention OPH - Réhabilitation TIPAERUI GRAND (C.d.P.)
916	265.2009	Subvention OPH - Réhabilitation TITIORO UTA (C.d.P.)
916	272.2009	Travaux sur bien du domaine privé du pays-2009

ANNEXE V

Etat des subventions d'exploitation attribuées aux établissements scolaires pour 2011

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT MAXIMAL
Collège de AFAREAITU	Financement du fonctionnement courant	23 679 400
Collège de ARUE	Financement du fonctionnement courant	10 720 000
Collège de ATUONA	Financement du fonctionnement courant	8 877 800
Collège de BORA BORA	Financement du fonctionnement courant	18 310 000
Collège Henri HIRO	Financement du fonctionnement courant	17 011 800
Collège de FAAROA	Financement du fonctionnement courant	7 350 900
Collège de HAO	Financement du fonctionnement courant	12 649 300
Collège de HITIAA	Financement du fonctionnement courant	8 499 500
Collège de HUAHINE	Financement du fonctionnement courant	10 299 500
Collège de MAHINA	Financement du fonctionnement courant	14 357 400
Collège de MAKEMO	Financement du fonctionnement courant	7 658 000
Collège de MATAURA	Financement du fonctionnement courant	9 907 700
GOD de RAIVAVAE	Financement du fonctionnement courant	1 291 000
Collège de PAEA	Financement du fonctionnement courant	10 298 500
Collège de PAO PAO	Financement du fonctionnement courant	13 968 800
Collège de PAPARA	Financement du fonctionnement courant	17 585 700
Collège de PUNAAUIA	Financement du fonctionnement courant	21 994 500
Collège de RANGIROA	Financement du fonctionnement courant	14 932 000
GOD de MANIHI	Financement du fonctionnement courant	2 032 500
Collège de RURUTU	Financement du fonctionnement courant	8 100 500
Collège de TAAONE	Financement du fonctionnement courant	13 938 200
Collège de TAHAA	Financement du fonctionnement courant	10 366 200
Collège de TAIOHAE	Financement du fonctionnement courant	10 051 100
Collège de TARAVAO	Financement du fonctionnement courant	19 861 800
Collège de TAUNOA	Financement du fonctionnement courant	10 338 600
Collège de TIPAERUI	Financement du fonctionnement courant	17 099 000
Collège de UA POU	Financement du fonctionnement courant	7 426 900
Lycée d'UTUROA	Financement du fonctionnement courant	26 250 400
GOD de MAUPITI	Financement du fonctionnement courant	1 618 500
Lycée Paul GAUGUIN	Financement du fonctionnement courant	24 524 500
TOTAL 96902 CT8122-F		**381 000 000**
Lycée professionnel de MAHINA	Financement du fonctionnement courant	29 396 900
Lycée polyvalent de PAPARA	Financement du fonctionnement courant	25 680 300
Lycée polyvalent du TAAONE	Financement du fonctionnement courant	49 021 300
Lycée hôtelier de TAHITI	Financement du fonctionnement courant	71 648 200
Lycée professionnel de FAAA	Financement du fonctionnement courant	43 177 100
Lycée polyvalent de TARAVAO	Financement du fonctionnement courant	48 502 000
Lycée professionnel de UTUROA	Financement du fonctionnement courant	29 198 300
Lycée AORAI	Financement du fonctionnement courant	34 851 900
TOTAL 96903 CT 8122-F		**331 476 000**
TOTAL GENERAL		**712 476 000**

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 815 PR du 28 février 2011 mettant fin aux fonctions de M. Edouard Fritch, M. Teva Rohfritsch, Mme Teura Iriti, M. Frédéric Riveta, Mme Lana Tetuanui et M. Jean-Pierre Beaury au sein du gouvernement de la Polynésie française et modifiant l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu, Président de la Polynésie française, M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de :

- M. Edouard Fritch, vice-président, en charge du développement des collectivités et du transfert des compétences, de la coordination des actions relatives à la reconversion des sites militaires, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement ;
- M. Teva Rohfritsch, ministre de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes ;
- Mme Teuri Iriti, ministre de la solidarité et de la famille, en charge de la réforme de la protection sociale généralisée et des personnes vulnérables ;
- M. Frédéric Riveta, ministre de l'économie rurale, en charge de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la promotion des agro-biotechnologies ;
- Mme Lana Tetuanui, ministre du travail et de l'emploi, en charge de la formation professionnelle, du dialogue social et de la lutte contre la vie chère ;
- M. Jean-Pierre Beaury, ministre de la jeunesse et des sports.

Art. 2.— Les tirets 1, 3, 5, 9, 12 et 13 de l'article 1er de l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié susvisé sont supprimés.

Art. 3.— A l'article 1er de l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié, après M. Tearii Alpha, le mot : "ministre" est remplacé par les mots : "vice-président, en charge".

Art. 4.— Les arrêtés :

- n° 2469 PR du 30 novembre 2009 modifié relatif aux attributions du vice-président, en charge du développement des collectivités et du transfert des compétences, de la coordination des actions relatives à la reconversion des sites militaires, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement ;
- n° 2471 PR du 30 novembre 2009 modifié relatif aux attributions du ministre de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes ;
- n° 2473 PR du 30 novembre 2009 modifié relatif aux attributions du ministre de la solidarité et de la famille, en charge de la réforme de la protection sociale généralisée et des personnes vulnérables ;
- n° 2477 PR du 30 novembre 2009 relatif aux attributions du ministre de l'économie rurale, en charge de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la promotion des agro-biotechnologies ;
- n° 2480 PR du 30 novembre 2009 modifié relatif aux attributions du ministre du travail et de l'emploi, en charge de la formation professionnelle, du dialogue social et de la lutte contre la vie chère ;
- n° 2481 PR du 30 novembre 2009 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse et des sports,

sont abrogés.

Art. 5.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, au haut-commissaire de la République en Polynésie française et au président de l'assemblée de la Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 février 2011.
Gaston TONG SANG.